
Cahier n°145

« Largentière, une ville “Histoire” »

On trouvera ci-joint : [Cliquer sur un titre pour atteindre la page correspondante](#)

« Les Sarrasins à Largentière...un mythe qui perdure », Bernard Nougier

« L'éphémère district de Largentière », Jean-Pierre Mur

« Louis-Gabriel Suchet, duc d'Albufera », Jean-François Cuttier

« Rêverie autour d'un rêveur très éveillé, Louis Victorin Mazon, Henri Denis

« Les mines d'eau... Un petit patrimoine rural mal connu », Marie-Christine Bailly-Maître

et les documents et annexes de l'article de Jean-Louis Issartel, « Largentière sous la Révolution... un engagement résolu et constant ».

Les Sarrasins à Largentière... un mythe qui perdure

Bernard NOUGIER

Des mythes demeurent, nés de l'épouvante et enflés par l'imagination populaire ou savante. Tels la terreur de l'An mil ou l'implantation des Sarrasins en Ardèche.

Les Sarrasins seraient venus à Largentière et s'y seraient installés durablement. Qui sont-ils ? Cela correspond à l'extension rapide de la présence musulmane à partir de la péninsule arabe jusqu'au Maghreb. Les envahisseurs sont appelés Arabes, en se référant à l'origine géographique de l'Islam, Maures en raison du nom donné par les romains aux berbères vivant dans l'actuel Maghreb, Sarrasins désignant pour les grecs ceux qui vivent sous des tentes. Les textes contemporains de ces raids utilisent la dénomination de « Sarrasins », mais les populations concernées emploient le terme de « Maures ».

Venus d'Afrique du Nord, plus berbères qu'arabes, musulmans, ils ont franchi en 711 le détroit de Gibraltar et conquis l'Espagne wisigothique. En 719, ils font irruption au-delà des Pyrénées, s'installent sur la bordure méditerranéenne, en Septimanie, en s'emparant de Narbonne, puis de Carcassonne et de Nîmes, organisent des razzias dans les régions avoisinantes. Débordant le Massif Central et cherchant toujours à dévaster de nouvelles terres, la vague des envahisseurs est arrêtée vers Poitiers par Charles Martel en 732, une date que tous les écoliers français se devaient de garder en mémoire. Les Sarrasins refluent en Septimanie dont ils font le point de départ de nouvelles expéditions pour de nouveaux pillages. Effectivement, les Sarrasins ont touché le diocèse de Viviers, en remontant le couloir rhodanien, porte ouverte vers des cités romanisées prospères, capables de nourrir et de satisfaire l'appétit de guerriers maraudeurs. En 731 déjà un raid avait

même atteint Autun. Dès 737, les Francs rejettent les musulmans au-delà d'Avignon et, en 739, Charles Martel, allié aux Lombards désormais installés sur les deux versants des Alpes, repousse les troupes sarrasines et fait le siège de Narbonne. La Septimanie, en sa totalité, sera reconquise en 759 par Pépin le Bref (1).

Il aura donc suffi d'une vingtaine d'années de présence batailleuse à partir de Narbonne pour que les survivances sarrasines apparaissent partout. Bien sûr, dans la vallée du Rhône, depuis Andance, où un imposant monument funéraire romain fut nommé la Sarrasinière, jusqu'à Aiguèze où se dresse une inévitable tour sarrasine. Mais aussi là où nul sarrasin ne s'est installé, sur les bords de l'Atlantique, simplement sur les larges territoires qui s'étendent sur la rive droite du Rhône, comme si les troupes de prédateurs voulaient sarcler les moindres vallées et fonder ensuite des villages aux silhouettes orientales avec tuiles et cheminées sarrasines et tours carrées défensives. Le rappel de brigandages meurtriers aux portes du Vivarais, l'élan épique des chansons de geste dont fait partie la chanson de Roland, la longue succession des croisades en Orient et en Occident, les avancées des troupes musulmanes jusqu'au cœur de l'Europe et les courses barbaresques sur les côtes nord de la Méditerranée jusqu'au XIXe siècle ont enflé démesurément les épisodes réellement historiques (2).

Au XIXe siècle, lorsque des personnes cultivées cherchent à s'approprier l'histoire de l'Ardèche, elles écoutent des récits dilatés au fil des générations. Des noms de lieux comme Sierre, Sarras, Sarrasin, Roche-maure, Les Sarrasinières, Les Maures, Le Fez, borne des Afars... ou des noms de familles comme Saladin,

1. Philippe Senac, *Musulmans et Sarrasins dans le sud de la Gaule du VIIIe au XIe siècle*, Paris, 1980.

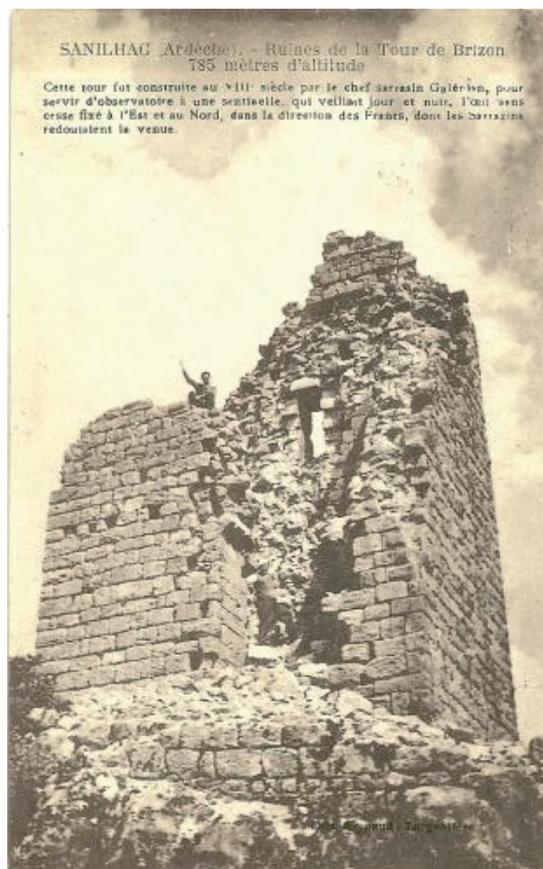
2. Karine Basset, *Le légendaire sarrasin en France. Configurations et histoire d'un contre-récit national*, Centre alpin et rhodanien d'Ethnologie, 2006.

Sarrazin, Eldin, Maurel, Maurras, Mourier, Morel, Noiro, Biscarat, Gazel... ou des légendes comme celle qui reliait le nom de Joyeuse à celui de l'épée de Charlemagne, aussi le nom de Rosières au goût prononcé des orientaux pour les parfums... paraissaient autant d'empreintes sûres justifiant l'implantation durable sarrasine. Certains même faisaient allégation des particularités du visage, de la couleur de la peau et des yeux, de la stature haute et sèche des habitants, de la disposition des maisons étagées, des rues étroites fuyant sous les voûtes, des baies aux lignes tréflées... Le vicomte Ferdinand de Saint-Andéol (1810-1870), érudit sensible à la genèse des monuments, traquait avec une imagination fertile et tenace la présence des sarrasins. Il émit, par exemple, l'hypothèse, au vu de l'étonnante priorale de Thines colorée avec luxuriance, que Charlemagne lui-même aurait fondé cette église au lieu même d'une victoire décisive sur le dernier chef sarrasin. Cet auteur, ne disposant d'aucun texte probant, savait jouer à merveille avec des interprétations archéologiques et sémantiques et écouter avec complaisance les narrations légendaires qui cherchaient les auteurs d'un mur fièrement dressé ou d'une fenêtre joliment ornée.

Lorsque Albin Mazon, originaire de Largentièrre, commence, en 1876, une large prospection auprès de ceux qui sont susceptibles d'enrichir ses connaissances sur un terroir ou une cité précise et va ouvrir une collection constituée de treize « Voyages » incitant à parcourir tout le département ardéchois, il diffuse alors un questionnaire pour l'aider à mettre en lumière avec le même intérêt les souvenirs celtes, romains et sarrasins (3). Pour lui, c'est une évidence, des lieux ont des traits manifestement orientaux : « *Le type maure est très accentué à Balazuc* », discerne-t-il (4).

Les auteurs qui initient au XIX^e siècle les Ardéchois à l'histoire ont, avec plus ou moins de nuances, les mêmes convictions : Raymond de Gigord, Léon Védel domicilié à Largentièrre, Jules Ollier de Mari-chard, Paul Gouy, Henry Vaschalde, Eugène Melchior de Vogüé... Des auteurs à l'audience nationale comme Louis Bourdin dans son *Essai de géographie régionale* (1898) ou comme Onésime Reclus dans son ouvrage sur *La France à vol d'oiseau* (1908) admettaient la tradition d'implantations de populations outre-méditerranéennes. Ce dernier, en présentant le Vivarais, mentionnait « *la ruée des Sarrasins qui laissa des hameaux africains dans la contrée* ».

Largentièrre ne fut pas indemne de l'épidémie du légendaire sarrasin. La cité tire son nom de la présence de gisements argentifères et dispose autour d'elle d'une couronne de villages et autant de tours supposées lui assurer une protection efficace. Elle s'enferme dans un tohu-bohu de vallées et offre aux visiteurs des rues étroites, sinueuses, parfois voûtées, gardant leur part de



Tour de Brizon

La légende indique : « Cette tour fut construite au VIII^e siècle par le chef sarrasin Galérien (?) pour servir d'observatoire à une sentinelle qui veillait jour et nuit, l'œil sans cesse fixé à l'Est et au Nord, dans la direction des Francs dont les Sarrasins redoutaient la venue. »

(CPA communiquée par Bernard Hofmann)



Porte d'enceinte sud. Rue accédant à la porte principale du bourg fortifié de Lavilledieu

3. Francus (Docteur, Albin Mazon), *Voyage autour de Valgorge*, réédition, Aubenas, 1967, p. 13.

4. Francus (Docteur, Albin Mazon), *Voyage le long de la rivière de l'Ardèche*, réédition, Aubenas, 1970, p. 63.

mystère. Elle ne put ainsi éviter la contagion des visions historiques fantasmées du XIXe siècle. Les Sarrasins sont, en effet, accrédités à cette époque comme des initiateurs dans la recherche minière, eux qui sont capables de forger de robustes et fines lames damasquinées, ils sont regardés comme les constructeurs ingénieux d'agencements défensifs, eux qui en un seul siècle ont étendu leur emprise sur le pourtour sud de la Méditerranée, ils savent mettre à profit les accidents de terrains et créer un lacs de voies imprévisibles pour se protéger de la lumière et éventuellement des ennemis, eux qui font ruisseler des rues effilées sur les pentes d'Alger. Largentière, comme le fut également Balazuc, pouvait correspondre, à la faveur d'une imagination ardente, à quelque casbah transplantée dans un décor du Bas-Vivarais.

Abordant la cité de Largentière, Ferdinand de Saint-Andéol prend en considération ces éléments de comparaison et s'appuie, bien sûr sur l'onomastique : aujourd'hui Ségalières (5), premier nom d'un habitat au bord de la Ligne entre Tauriers et Chassiers, dériverait de l'arabe « *zeccalirs* », les monnayeurs, et donc indiquerait l'existence d'une colonie de mineurs sarrasins. Albin Mazon, dans son ouvrage sur Largentière, est sensible à la passion de son ami « archéologue distingué » et, ne voulant pas le froisser, mentionne que celui-ci « a écrit sur la colonie sarrasine de Largentière un petit roman qui ne manque pas d'intérêt » (6). Mazon est plus exigeant dans ses recherches, il s'en tient aux témoignages des manuscrits et aux découvertes archéologiques qui paraissent convaincantes, mais il n'écarte pas cette hypothèse qui, pour beaucoup, a valeur historique. Et, curieusement, dans les mêmes pages de son ouvrage, il semble donner crédit à une mention furtive insérée en 1780 dans une délibération municipale de Largentière qui se fait l'écho d'une tradition locale « *selon laquelle la ville aurait subi un siège du temps de Charlemagne* » (7). Même pour Albin Mazon il est

donc difficile d'écarter totalement les légendes. D'autant plus que les habitants de Largentière, comme tout propriétaire terrien qui donne un nom à chaque fraction de son domaine, distinguaient « la France » qui se pelotonnait sous le château et « la Sarrasine » dont les rues s'étranglaient entre la mairie et la préfecture, avant les mesures d'urbanisme (8).

Une approche de plus en plus fine des événements de la première moitié du VIIIe siècle et l'insuccès de témoignages archéologiques ont mis fin à l'idée d'une population venue d'Afrique et d'Espagne implantée sur les bords de la Ligne et de l'Ardèche. Mais cette opinion, qui avait pris comme un feu se propageant sur tout le paysage culturel du XIXe siècle, est restée alimentée au XXe siècle par quelques historiens régionaux et elle n'a pu s'éteindre totalement. Louis Pize dans son livre *Le Vivarais* (1935) conserve cette thèse (9). Lors de la création de la collection « Mini-guide » pour satisfaire la curiosité des touristes de plus en plus nombreux, Paul Leutrat, présentant l'Ardèche en 1974 rappelle qu'à Balazuc « *les Sarrazins s'implantèrent ici au VIIIe siècle* » (10). En 1993, Claudiane Fabre-Martin écrivant sur les « *Eglises romanes oubliées du Vivarais* » en est encore convaincue (11). Bien sûr, des articles locaux dont les auteurs fréquentent surtout les écrivains réédités du XIXe siècle reprennent ces affirmations.

Largentière garde le souvenir de ces rumeurs. Aujourd'hui se murmure encore qu'un cimetière sarrasin s'abriterait au pied d'une falaise qui s'offre au soleil, sur les pentes des Chaulnes. On rappelle la partition de la ville entre les quartiers de France et le secteur sarrasin. La cité, qui cherche encore la date de sa naissance, n'hésite pas, selon les mots de Victor Hugo, à exposer « *l'histoire écoutée aux portes de la légende* » et elle continue à nommer le principal lieu associatif « Salle Sarrazine ».

Largentière - Les
Chaulnes. Cimetière des
Sarrasins



5. Dans les textes de la fin du XIIe siècle, le terme utilisé est « *Sigillariae* », « *Segualeriae* ».

6. Albin Mazon, *Histoire de Largentière*, Privas, 1904, p. 4

7. *op.cit.*, p.5. Dans son ouvrage *Quelques notes sur l'origine des Eglises du Vivarais* (réédition 2000, Valence) tome 2, p. 194, Albin Mazon admet que « *l'exploitation sarrasine de ces mines [de Largentière] avait dû suivre les invasions sarrasines du VIIIe siècle* ».

8. Ovide de Valgorge, *Souvenirs de l'Ardèche*, Paris, 1846, tome II, pp. 304-305. L'auteur, avocat à Largentière, signale ces partitions de quartiers sans donner aux vocables une valeur historique. Il est d'ailleurs très critique sur les manipulations des mots de Rosières et de Joyeuse.

9. Louis Pize, *Le Vivarais*, J. de Gigord, sans date, pp. 69-70.

10. Paul Leutrat, *Promenades Drôme Ardèche*, Lyon, 1974, p. 71.

11. Claudiane Fabre-Martin, *Eglises romanes oubliées du Vivarais*, Presses du Languedoc, 1993, pp. 18-19.



L'éphémère district de Largentière

Jean-Pierre MUR

Une institution toute neuve

Le district est un nouvel échelon administratif territorial créé par la nouvelle Assemblée Nationale constituante. Une douzaine de citoyens administrateurs élus au suffrage censitaire sont chargés d'administrer un secteur géographique intermédiaire entre les nouvelles communes révolutionnaires et le nouveau département de l'Ardèche (1).

Le directoire délibératif et administratif du district de Largentière a ainsi fonctionné près de quatre mois, du 6 juillet au 15 novembre 1790. Les administrateurs et le directoire permanent siègent dans la salle des révérends pères Cordeliers de Largentière, mise à leur disposition. Sous le contrôle du procureur syndic

du district, les administrateurs (2) réunis en assemblée administrative étaient chargés d'élire un président du district, un secrétaire greffier et un directoire permanent composé de quatre administrateurs.

La mise en place du district de Largentière

Le 6 juillet 1790, les administrateurs présents à Largentière accompagnés du procureur général syndic du district, Louis Blachère, fils de la commune de Chassiers, procèdent aux élections après avoir célébré la messe du Saint-Esprit dans l'église des révérends pères Cordeliers, avec le père Lacoste, supérieur de cette communauté. Ils élisent ainsi comme président du district, Paul Bruno Rivière de Larque de Banne ; comme secrétaire greffier, Etienne Toussaint Gimond ; comme

1. Le district de Largentière a pour confins à l'est, les districts d'Aubenas et de Villeneuve de Berg, à l'ouest le département du Gévaudan, au nord le district d'Aubenas, au sud, contournant à l'ouest, le département de Nîmes.

Le district comportait cinq cantons : Bannes, Joyeuse, Largentière, Saint-Etienne-de-Lugdarès et Les Vans.

Les cinq cantons comprenaient les paroisses suivantes avec leurs dépendances :

- Largentière : Largentière, Valgorge et Laboule, Dompnac, Saint-Mélany, Beaumont, Rocles, Joannas, Prunet, Chazeaux, Chassier et Taurier, Montréal, Sanilhac, Laurac, Vinezac, Uzer, Chauzon.

- Joyeuse : Joyeuse, Sablières, Saint-André-Lachamp, Saint-Jean-de-Pourcharesse, Planzolle, Ribes, Saint-Genest-de-Bozon, Paizac et Saint-Pierre-le-Déchausselat, Chandolas, Coms, Gros pierre, Saint-Alban, Auriolle, Labeaume, Lablachère, Rozières, Vernon.

- Bannes : Bannes, Berrias, Malbosc, Beaulieu, Saint-André-de-Cruzière, Saint-Laurent-de-Cruzière.

- Les Vans : Les Vans, Thines, Montselgues, Saint-Marguerite-La-Figère, La Figère, Malarce, Gravière, Les Salelles, Les Narces, Brahic, Chambonas, Les Assions, Chassaïgues, Casteljau.

- Saint-Etienne-de-Lugdarès : Saint-Etienne-de-Lugdarès, Concoules, Saint-Alban-en-Montagne, Le Plagnal, Le Cellier-du-Luc, La Vêrune, Laval-d'Aurelle, Saint-Laurent-les-Bains, Loubaresse, Borne.

2. Les douze administrateurs du district de Largentière élus au suffrage censitaire semblent être les suivants : Rivière de Larque Paul Bruno père (Bannes) ; Gimond Etienne Toussaint ; Suchet Etienne dit l'aîné (Largentière) ; Sauveplane André Christophe (Saint-Pierre) ; Duchamp Vincent (Valgorge) ; Gilles dit l'aîné (Les Vans) ; Combe (Labastide) ; Garilhe (Naves) ; Chabaud (Labeaume) ; Guigon (Saint-André-Lachamp) ; Lahondés fils (Les Vans) ; Laboissonade.

membres permanent du directoire, Etienne Suchet l'aîné de Largentière, Vincent Duchamp de Valgorge, André Christophe de Sauveplane de Saint-Pierre, Gilles l'aîné des Vans. Sont ensuite élus des suppléants, en cas d'absence ou de maladie : Chabaud de Labeaume pour le directoire ; Gilles l'aîné des Vans pour suppléer le procureur syndic. Pour compléter l'administration du directoire du district, un secrétaire commis, Taveny, suppléera le secrétaire greffier. Un trésorier est nommé avec un cautionnement de 50 000 livres, Jacques Dubois Maurin, avocat et notaire royal de cette ville de Largentière. Jean Alexandre Rouvière de Largentière, gendre de Mr Dubois Maurin, sera caution de son beau-père.

Quatre mois d'actions administratives et politiques

Le directoire du district de Largentière s'acquitte ainsi de diverses tâches administratives auprès des municipalités de son territoire :

- réception des listes exactes des citoyens actifs des municipalités du district,
- vérification pour les municipalités des rôles de capitations pour l'année 1791 et de l'exactitude de la perception de la dîme pour cette année 1790,
- travaux d'inventaire pour le directoire du district, pour la maison des dames religieuses de Sainte-Marie de la ville de Largentière et pour l'abbaye des Chambons, commune de Borne, auprès du prieur et des religieux de l'abbaye. Inventaires de tous les biens ecclésiastiques par les municipalités du district,
- mise en place de mesures conservatoires pour les propriétés nationales. Ainsi, les 10 et 11 octobre 1790, le procureur syndic et un membre du directoire du district se déplacent sur la commune de Montréal, dans les vignes de la Chartreuse de Bonnefoy. Les commissaires, après l'inspection de la grange et de la vigne des chartreux, confient trois tonneaux à la garde de Claude Moulin, maître valet des vignes en résidence dans cette grange des chartreux. Les vingt-quatre charges et demie de vin sont mises en vente après appositions d'affiches dans les communes de Largentière, Chassiers, Vinezac, Uzer, Laurac, Montréal, Tauriers.

Siégeant dans la commune de Largentière, le directoire du district délibère en commun avec le conseil général et la municipalité de Largentière pour des dépenses et gratifications extraordinaires de la commune. Diverses dépenses exceptionnelles, pour l'année 1790, sont ainsi traitées :

- des fournitures de bois et des chandelles pour le corps de garde communal,
- une perte de 786 livres 5 sols et 9 deniers occasionnée par la revente de grains achetés par crainte d'une disette. Le district autorise le remboursement par l'impôt sur deux années d'impositions communales exceptionnelles,
- des indemnités et gratifications pour des travaux exceptionnels du secrétaire greffier de la commune et des gages supplémentaires pour le valet de ville,

- le remboursement de dépenses qui ne sont plus à la charge des communautés et communes comme l'achat de sept écharpes par la municipalité de Largentière.

Les administrateurs, le président, le secrétaire greffier, le directoire du district de Largentière doivent se mobiliser pour des actions politiques durant cet été 1790. Nous sommes en plein dans les cérémonies de fédérations de gardes nationaux dans tout le royaume de France. La commune et le district de Largentière n'échappent pas à cet engouement.

Le 7 juillet, le président Rivière de Larque et le directoire du district de Largentière apprennent l'initiative d'une fédération pour le canton de Banne, au camp de Jalès. Lors de cette séance il est émis le vœu d'y envoyer deux députés du district de Largentière. Il est demandé à la fédération du canton de Banne d'y adjoindre les autres délégations des cantons du district pour former, avec celui de Banne, une même fédération patriotique.

Le 14 juillet 1790, à Largentière, à 10 h du matin, les administrateurs du district et les officiers municipaux de Largentière participent à la cérémonie fédérative des gardes nationaux. Sur la place des Récollets sont rassemblés les gardes nationaux de Largentière et les troupes de lignes commandées par Brainy (?), lieutenant dans les chasseurs du Roussillon. Messe et serments dans l'église de Largentière. Dépôt dans la maison commune du drapeau de la garde gardé par trente hommes.

Le 17 juillet 1790, nouvelle réunion du directoire du district en présence du président du district pour prendre des décisions quant à l'organisation de la fédération patriotique des gardes nationaux dans la plaine de Jalès. Le directoire étant débordé de travaux, les invitations des autres municipalités des cantons du district sont organisées par les trois commandants de gardes nationales de Banne, Saint-André et Berrias. Il est décidé que les commandants ne pourront être pris que dans l'arrondissement du district et l'état-major et devront tous être d'un patriotisme généralement reconnu. Les gardes nationales y seront reçues sans distinction aucune et sans aucunes considérations de religion, la religion n'étant qu'un vain prétexte des troubles qu'on voudrait susciter dans le pays.

Dans une lettre du 11 août, Malbosc, président du comité du camp fédératif de Jalès, remercie le directoire du district d'avoir autorisé la formation de cette assemblée patriotique. Il invite ces messieurs du directoire du district à venir présider en corps cette assemblée dont le camp doit être mis en activité à 10 h du matin ce 18 août 1790.

Le 14 août, le président et le directoire du district de Largentière délibèrent et arrêtent que le directoire se transportera en corps au camp fédératif, le 18 du courant, à 10 h du matin, tant pour surveiller l'ordre et la sûreté publique et pour remplir toutes les fonctions de leurs compétences que pour être présents et prendre part au serment fédératif qui y sera prononcé.



La désapprobation du soi-disant comité du château de Jalès

Après les cérémonies de prestation du serment fédératif dans la plaine de Jalès et la dispersion des gardes nationaux, le président du comité fédératif du camp fédératif de Jalès, Louis Bastide de Malbosc, et les chefs du camp invitent les chefs de légions, les élus à se rendre au château de Jalès pour rédiger le procès-verbal de la fédération.

Les membres du district de Largentièrre sont absents et rédigeront un procès-verbal par ailleurs. De nombreux chefs de légions étrangers au district sont présents et les débats longs et houleux avec de nombreuses motions autour des secours nécessaires à envoyer à « *nos frères catholiques qu'égorgeoient les non catholiques de la ville de Nîmes* ». Il est décidé d'envoyer des députations à Nîmes et Montpellier afin de s'informer sur l'état d'agitation de la ville de Nîmes. Députations que les commissaires désignés par le procès-verbal de l'assemblée abandonneront les jours suivants. Pour remarques, deux fils du président du district de Largentièrre étaient membres du comité fédératif du camp de Jalès. L'un d'eux, le plus jeune, Alexandre Rivière de Larque était l'un des commissaires que l'assemblée du château de Jalès avait député à Montpellier où il renoncera à se rendre.

C'est cette deuxième réunion ou soi-disant comité du château de Jalès, avec ses motions d'appel à défendre les catholiques de la ville de Nîmes que désavouent les autorités, en raison des massacres qui y ont

lieu du 13 au 15 juin 1790. En mai et juin 1790 dans la ville de Nîmes, les élections pour les corps constitués sont à l'origine de rixes puis d'émeutes entre milices populaires regroupées sur la base des affinités confessionnelles sur fond de rivalités politiques et de vieilles fractures entre catholiques et protestants. Le 5 mai, la municipalité arrive à contenir un début de rixe entre milices populaires catholique et protestante. Mais du 13 au 15 juin 1790 les rixes dégénèrent en émeutes meurtrières avec pillages et assassinats des résidents catholiques, les milices armées protestantes étant renforcées par des miliciens cévenols protestants extérieurs à la ville. Les émeutes feront trois cents victimes essentiellement catholiques. Les massacres cesseront à l'arrivée de la garde nationale de Montpellier qui informera les émeutiers qu'elle passerait par les armes toute personne qui commettrait de nouveaux meurtres. L'église paroissiale Saint-Charles aura du mal à contenir toutes les victimes.

Le directoire du district se réunit le 24 août pour délibérer sur les demandes de renseignements du procureur général syndic du Département de l'Ardèche sur le camp fédératif de Jalès et le soi-disant comité du château de Jalès. Deux membres du directoire du district se transportent à nouveau sur les lieux pour y constater l'état de fermentation. Le procès-verbal de monsieur de Malbosc, imprimé à Bourg-Saint-Andéol, est commenté par le directoire. Le procès-verbal, dressé par le directoire du district en se retirant du camp de Jalès après le serment fédératif, est annexé aux registres du district.

Des protagonistes de cette deuxième réunion au château de Jalès viennent alors devant le directoire du district pour rétracter leurs actes ou les affirmations du procès-verbal :

- le 26 août, Augustin Mery, commandant de la garde nationale de la municipalité de Rocles, chef de brigade du canton de Saint Etienne de Lugdars,

- le 27 août, Tailhan de Valescure, colonel de la garde nationale de cette ville de Largentière,

- réception d'une lettre du 29 août 1790 au district de Largentière, de Bastide cy-devant Malbosc, président du comité du camp de Jalès, réaffirmant ses sentiments patriotiques et fraternels. Il annexe au courrier un exemplaire du procès-verbal de la fédération de Jalès rédigé par lui,

- le 8 septembre, Jean Teyssier, maire de Banne, reconnaît ce jour devant le directoire du district qu'il a été induit en erreur et qu'il désavoue généralement tout ce qu'on lui a fait signer,

- le 30 octobre 1790, Alexandre Rivière de Larque (mineur), présent le 19 août lors de la rédaction du procès-verbal du camp de Jalès rédigé par Bastide, maire de Berrias, vient préciser sa pensée devant le directoire. Alexandre Rivière de Larque y avait été élu député pour Montpellier à la garde nationale en raison des torts et griefs qu'on imputait aux protestants. Il signale que les jours de son père avaient été en danger comme accusé par le parti contre-révolutionnaire d'avoir arrêté

les suites de cette députation et qu'il n'avait jamais eu la volonté d'aller aux endroits indiqués.

Cette fermentation dans la plaine de Jalès, en lien avec les anciennes fractures religieuses, n'est que le prélude de manifestations et soulèvements armés pour toute la période révolutionnaire dans cette zone de confins du Gard et de l'Ardèche.

Les événements de Jalès vont remonter dès cet été 1790 jusqu'à l'Assemblée Nationale. Cette dernière organise un comité des recherches pour enquêter sur les faits auprès des autorités et protagonistes. Le 5 septembre 1790, l'Assemblée Nationale décrète la délibération du château de Jalès inconstitutionnelle, nulle et attentatoire aux lois et sollicite une enquête judiciaire par le procureur du roi à Villeneuve-de-Berg.

Epilogue : le district du Tanargue remplace le district de Largentière

Les dernières délibérations du directoire du district de Largentière ont lieu le 6 novembre 1790 avec l'inventaire et le rapport de visite de la maison des religieuses de Notre-Dame de Largentière. Le personnel administratif du nouveau district du Tanargue est renouvelé par de nouvelles élections, du 29 octobre au 4 novembre 1790 (3). Le nouveau directoire siège désormais à Joyeuse. Le district du Tanargue correspond au district de Largentière redécoupé en douze cantons (4).

Sources et bibliographie

AD07 L 980-981, L 1586, 52 J encyclopédie Mazon, Etat civil et registres paroissiaux.

Jolivet Charles, *La révolution dans l'Ardèche*, reprint Curandera, 1988.

François de Jouvenel, *Les camps de Jalès (1790-1792), épisodes contre-révolutionnaires ? Annales historiques de la Révolution française*, 2004.

3. Dans une délibération du district du Tanargue du 30 décembre 1790, on retrouve le nom de cinq anciens administrateurs du district de Largentière signataires du procès-verbal avec le nouveau président Payan et le nouveau procureur syndic Joseph Louis Guillaume d'Allamel de Bournet. Nous retrouvons ainsi Chabaud, Delaboissnade, Gilles Sauveplane, Vincent Duchamp, délibérants avec Martin, Philippe Rivière, Durand, Combe, Lemaître, Ferrand, Payan président, Bournet procureur syndic, Labrugere secrétaire.

4. Les douze nouveaux cantons sont ceux de Joyeuse, Largentière, Banne, Saint-Etienne-de-Lugdars, Les Vans avec une nouvelle répartition communale, mais aussi les cantons de Burzet, Coucouron, Montpezat, Jaujac, Thueyts, Valgorge, Vallon. La nouvelle mouture communale du canton de Largentière, amputée de quatre paroisses (Valgorge et Laboule, Saint-Mélany, Beaumont, Dompnac) est la suivante : Largentière, Chassier, Vinezac, Prunet, Joannas et Rochas (Rocher), Tauriers, Rocles, Sanilhac, Laurac, Uzer, Chauzon, Montréal. Lors de la réforme des cantons au Premier Empire, le canton de Jaujac disparaît et la commune de Chazeaux est rajoutée à la liste communale du canton de Largentière.

Louis-Gabriel Suchet, duc d'Albufera

Jean-François CUTTIER

Etonnant destin que celui de Louis-Gabriel Suchet - pas tout à fait un Largentierois (il est né à Lyon le 2 mars 1770 à Lyon, fils de Jean Pierre Suchet et de Marie Anne Jacquier), mais il avait avec la ville de Largentière des liens très forts - que rien ne semblait prédestiner à devenir un maréchal d'Empire.

Suchet est attaché à Largentière par son origine familiale : la famille Suchet y est établie de longue date, ayant même selon Henry Vaschalde donné à la cité plusieurs consuls. Son père, Jean Pierre, y est né en 1737, il y possède propriétés et filature, ses frères y résident, mais Jean Pierre Suchet s'est établi à Lyon comme négociant en soie (ce que l'on nomme un « soyeux »). Louis-Gabriel Suchet bénéficie comme son jeune frère Gabriel-Catherine d'une solide éducation, dispensée pour partie au collège de l'Ile Barbe, fréquenté par la bourgeoisie lyonnaise. Son père meurt en 1789, Louis-Gabriel associe bientôt son frère à la reprise de la maison de négoce, qui devient Suchet frères.

Les débuts, le siège de Toulon

Partisan convaincu des idées révolutionnaires, Suchet entre bientôt comme officier dans la Garde nationale lyonnaise. Les troubles gagnent la ville de Lyon, où les Jacobins radicaux l'emportent à partir de 1792 (massacres de Septembre). Ceux-ci sont renversés en mai 1793 par les Girondins plus modérés, ce qui provoque le siège, puis en octobre la prise de Lyon par la Convention : c'est à Largentière que Louis-Gabriel et son jeune frère se trouvent depuis quelque temps quand est recruté dans le district un bataillon de volontaires. Elu par ses camarades à la tête du détachement du Tanargue, Louis-Gabriel est officiellement placé, à

Bourg-Saint-Andéol, au commandement du 4ème bataillon des volontaires de l'Ardèche, allant rejoindre en septembre 1793 Toulon, pour combattre les Anglais qui s'étaient emparés de la ville et du port.

Il est présent, avec son bataillon, au siège de Toulon jusqu'au 18 décembre 1793. Durant le siège, Suchet fait la démonstration de ses qualités de meneur d'hommes. Ainsi, lors d'une sortie réalisée le 30 novembre par une colonne britannique de 2 000 hommes pour s'emparer des batteries d'artillerie que Bonaparte a installées, les Anglais sont repoussés au corps à corps par les soldats français, parmi lesquels ceux du 4ème bataillon. L'un de ses soldats, Armand Blachère, fait prisonnier le général britannique Charles O'Hara, la renommée de ce premier fait d'armes – revendiqué plus tard par d'autres officiers - rejaillit sur Suchet.

L'affaire de Bédoin

C'est ici que se place un épisode sombre de la carrière du jeune officier. Après la prise de Toulon, alors que le 4ème bataillon des volontaires de l'Ardèche est en garnison en Provence, Suchet, révolutionnaire ardent, qui vient de démontrer ses qualités d'officier, dispose de la confiance du pouvoir révolutionnaire : il est choisi par le conventionnel Meignet pour participer à la répression d'un acte qui nous semblerait aujourd'hui anodin, l'arrachage à Bédoin d'un « arbre de la Liberté », jeté ensuite au bas du rempart sur le « pré aux porcs »... Différents épisodes contre-révolutionnaires sont survenus depuis deux ans dans le sud-est de la France : camp de Jalès en 1792, révoltes « fédéralistes » de Marseille et de Lyon, Toulon livrée aux Anglais. Le village de Bédoin, qui appartenait jusqu'en

1791 au Comtat Venaissin et à la papauté, a comme plusieurs villes du Comtat, mal accepté son rattachement au département du Vaucluse et à la République française. La Convention craint une nouvelle insurrection royaliste. Meignet considère Bédoin comme un foyer de sédition, il décide de faire un exemple. Le 4^{ème} bataillon de l'Ardèche investit le 28 mai 1794 le village de Bédoin, un tribunal révolutionnaire est constitué, 130 personnes passent en jugement, 15 sont condamnées à des peines de prisons, 63 hommes sont condamnés à mort, aussitôt guillotinés ou fusillés. La population a 24 heures pour quitter le village, incendié le 3 juin (15 prairial an II) par les soldats qui font sauter les bâtiments importants. Suchet portera longtemps la marque de cette terrible répression, le 4^{ème} bataillon de l'Ardèche, envoyé à Marseille, y sera précédé par la réputation de férocité acquise à Bédoin.

Les guerres d'Italie

Après la chute de Robespierre, les armées sont réticentes à accepter le virage modéré qu'amorce la Révolution. Suchet est suspecté d'alimenter cette réticence : accusé, il préfère se cacher avec son frère quelque temps en Ligurie, avant de retrouver en 1794 son commandement. Passé chef de bataillon à la 211^e demi-brigade, affecté à l'armée d'Italie, il participe ensuite à tous les combats livrés par la division Laharpe.

En novembre 1795, à la bataille de Loano, il enlève à la tête de son bataillon trois drapeaux aux autrichiens. Commandant à partir de mars 1796 un bataillon de la 69^e demi-brigade de ligne, il prend une part remarquée aux combats de Cossaria et Dego en avril, de Lodi le 10 mai. Puis il participe, avec un bataillon de la 18^e demi-brigade dans la division Masséna, à plusieurs combats jusqu'à celui de Cerea, en septembre 1796, où il est blessé.

A peine rétabli, il participe aux batailles d'Arcole en novembre 1796, puis de Rivoli en janvier 1797. Masséna l'envoie porter au général en chef Bonaparte, les drapeaux conquis à la bataille du col de Tarvis en mars 1797. Il est blessé de nouveau à la bataille de Neumarkt, en Autriche, le 1^{er} avril.

Nommé chef de brigade à titre provisoire le 28 octobre 1797, il passe en février 1798 sous les ordres de Brune, commandant de l'armée d'Helvétie, dont il devient le chef d'état-major lors de la brève campagne de Suisse jusqu'au 5 mars : sa conduite vaut au colonel Suchet l'honneur de porter à Paris vingt-trois drapeaux pris à l'ennemi. Il est promu général de brigade le 23 mars 1798, nommé peu de temps après chef d'état-major à l'armée d'Italie, sous les ordres du général Joubert, dont il est l'ami.

Suchet est alors nommé à l'armée d'Helvétie le 2 décembre 1798, mais ne rejoint pas son poste : en conflit avec un commissaire du Directoire, menacé d'être porté sur la liste des émigrés, il doit rentrer à Paris pour se justifier.

Détaché dans les Grisons, commandant d'une brigade de la 3^e division à l'armée d'Helvétie le 4 mai 1799, séparé de l'armée pendant dix jours, il défend ses positions puis, trompant l'ennemi qui l'entoure, rejoint l'armée par les sources du Rhin, vers le massif du Saint-Gothard, sans être entamé.

La défense du Var en 1800

Il passe en Italie comme chef d'état-major sous Joubert, qui a repris le commandement de l'armée d'Italie et le fait nommer général de division le 10 juillet 1799. Après la mort de Joubert, lorsque Napoléon Bonaparte, Premier Consul, confie à Masséna le commandement de l'armée d'Italie, Suchet en commande l'aile gauche. En janvier 1800, Masséna doit faire retraite devant les armées autrichiennes plus puissantes du général Mélas, tandis que Bonaparte s'apprête à franchir en plein hiver le col du Saint-Bernard pour tomber sur l'arrière des forces autrichiennes. Masséna se retire dans Gênes, où il est assiégé : Suchet se trouve dès le 8 avril séparé du gros de l'armée. Ses troupes sont fatiguées, mal nourries, presque sans munitions, il doit se replier à marches forcées à partir de Loano par le col de Tende, arrive à Nice le 1^{er} mai.

Plutôt que de défendre les hauteurs de la ville, il maintient près de Nice deux garnisons dans des forts solides, avec lesquels il peut communiquer par signaux optiques, et choisit de se retirer plus à l'ouest, derrière le Var, qu'un seul pont permet de franchir en hiver, et qu'il atteint le 11 mai. Il établit des retranchements en avant du pont pour en garder le passage, qu'il protège de son artillerie. Il peut alors, à l'abri du Var, reposer et approvisionner ses soldats, et réorganiser son corps d'armée. Il repousse du 13 jusqu'au 26 mai les différents assauts que les Austro-Hongrois tentent, appuyés par les bombardements de la flotte anglaise, sur sa tête de pont. A partir du 21 mai il cherche à déborder les Autrichiens en envoyant des troupes traverser le Var plus en amont, débute le 24 mai une manœuvre de contournement par Utelle. Informé par télégraphe optique d'un début de retrait des Autrichiens, il retransverse le Var avec le gros de ses troupes, repousse les Autrichiens à partir du 29 mai, reconquiert l'entier comté de Nice au 3 juin. L'armée autrichienne est vaincue par Bonaparte le 14 juin à Marengo. Suchet rejoint Masséna : celui-ci a sauvé son armée mais il a été chassé de Gênes, que Suchet reprend le 22 juin 1800.

La campagne d'Italie recommence fin 1800 après un long armistice, le général Suchet commande le centre de l'armée, avec trois divisions fortes de 18 000 hommes. Au passage du Mincio, il secourt et dégage le général Dupont, fait avec lui 4 000 prisonniers à la bataille de Pozzolo le 25 décembre. Il est nommé gouverneur de Padoue en janvier 1801 et, après la paix de Lunéville, inspecteur général de l'infanterie.

Suchet a entre-temps épousé fin 1799 Honorine Anthoine de Saint-Joseph, fille du maire de Marseille, nièce de Joseph Bonaparte, le frère aîné de Napoléon.

La Grande Armée

Au mois d'octobre 1803, Suchet est nommé commandant de la 4^e division du corps d'armée du maréchal Soult, au camp de Boulogne. Sa division cantonne près du port de Wimereux, que Suchet s'emploie à agrandir pour y accueillir les embarcations nécessaires au transport des troupes, tandis qu'il fait construire pour celles-ci des baraquements en pierre et paver des routes.

Après la proclamation de l'Empire en 1804, Napoléon le nomme en août 1805 à la tête de la 3^{ème} division du corps d'armée du maréchal Lannes, avant-garde de la Grande Armée qui prend en septembre la route de l'Allemagne. La division Suchet participe le 15 octobre à la bataille d'Ulm et à la prise du Michelsberg, à celle d'Hollabrunn en novembre. Lors de la bataille d'Austerlitz, le 2 décembre, elle forme l'extrême-gauche de l'armée française face au corps russe du prince Bagration : malgré une vaine tentative de la cavalerie russe pour l'arrêter, la division Suchet s'avance « *en échelons, par régiments comme à l'exercice, sous le feu de l'artillerie russe* ». Malgré des pertes sévères, Suchet et Caffarelli obligent Bagration à se replier jusqu'à Welleschowitz, sous le couvert de l'artillerie autrichienne. Au soir de la bataille, Napoléon invite Suchet à dîner.

Durant la campagne de Prusse de 1806, il commande la 1^{ère} division, toujours sous Lannes, notamment à Saalfeld le 10 octobre, à la bataille d'Iéna le 14, puis encore à Pulstuck, en Pologne, le 26 décembre, et Ostrolenka le 16 février 1807, contre les Russes. La paix de Tilsitt est signée en juillet 1807, Suchet reçoit en 1808 le titre de comte d'Empire.

La guerre d'Espagne

Le 2 octobre 1808, il est nommé commandant de la 1^{ère} division du 5^e corps d'armée de Mortier, à l'armée d'Espagne. Le 20 décembre, la division Suchet ouvre le siège de Saragosse. Après la reddition de la ville le 21 février 1809, Suchet succède en avril 1809 à Junot, comme général en chef de l'armée d'Aragon, et gouverneur de cette province, au moment où le général espagnol Blake se présente avec 25 000 hommes devant Saragosse, s'empare de la ville d'Alcaniz et s'y retranche. Suchet va à l'affrontement le 23 mai, mais doit se retirer après de lourdes pertes. Il prend sa revanche sur Blake le 15 juin d'abord à Maria, où ses forces dispersent rapidement les troupes espagnoles et les poursuivent, leur infligeant de fortes pertes, faisant 400 prisonniers et prenant 25 canons ... le 18 juin ensuite à Belchite où Suchet complète la défaite de Blake : les Espagnols perdent 800 hommes, abandonnent 4 000 prisonniers, 9 pièces d'artillerie. Blake doit renoncer à porter son armée sur les Pyrénées.

De 1809 à 1812, l'administration juste et modérée de Suchet, qui contrôle les autorités locales sans forcément s'y substituer, son intégrité envers les habitants, sa protection particulière pour le clergé, la rigueur qu'il

attache à sa gestion et à la discipline de ses troupes, lui attachent les Aragonais et lui permettent de dégager des ressources. Les effectifs sur les champs de bataille de l'armée d'Aragon ne dépassent guère les 12 000 hommes, mais elle est bien équipée et organisée, Suchet obtient d'elle une bonne capacité de manœuvre, qu'il emploie pour mener de remarquables campagnes.

En mars 1810, Suchet s'ouvre la route de Valence au combat du pont d'Alventosa, occupe Segorbe, mais ne parvient pas à prendre Valence. Remontant sur la Catalogne, il fait le siège de Lerida, défait l'armée de secours conduite par le général O'Donnel à Margalef. Lerida tombe le 14 mai, ses 7 000 défenseurs se rendent. Il s'empare en juin de la forteresse de Mequinenza, sur l'Ebre, attaque en décembre la ville de Tortosa, qui doit se rendre début janvier 1811. La prise, dans les jours qui suivent, du fort San-Felipe, lui ouvre la route de la côte et lui permet de mettre le siège devant Tarragone, qui succombe le 28 juin après cinquante-cinq jours de siège et de continuel combats, sous le feu des canons de l'escadre britannique, et malgré les attaques des troupes anglaises débarquées et de l'armée espagnole de Catalogne. Il s'empare enfin de Montserrat le 24 juillet, l'armée espagnole doit quitter la Catalogne.



Napoléon lui octroie en juillet le bâton de maréchal d'Empire, titre que lui seul a gagné dans la péninsule ibérique.

Dans une Espagne où les soldats français doivent lutter contre les troupes espagnoles et anglaises, mais aussi contre une incessante guérilla, Suchet réorganise les unités sous son commandement, exerce une discipline sévère, met en place une administration efficace, mesure les contributions qu'il impose, ce qui lui donne en retour du crédit auprès des populations espagnoles : il est l'unique général français à réussir complètement la pacification de la zone dont il est chargé.

En septembre 1811, Suchet repart en campagne. Il prend la route de Valence met le siège devant les forts de Sagonte, dont il occupe le 27 septembre la ville basse. La garnison de Sagonte repousse deux assauts, Blake sort de Valence avec 30 000 hommes pour la secourir, il est défait par Suchet à Benaguasil le 1er octobre. Oropesa est assiégée et prise le 11 octobre, Sagonte - où Suchet est blessé - capitule le 25 octobre. Suchet, qui a reçu un renfort investit Valence le 26 décembre, presse le siège et le bombardement, et force Blake à capituler le 9 janvier 1812 : 19 000 soldats espagnols se rendent, Valence est occupée. La prise en janvier du fort de Dénia, plus au sud sur la côte, celle de la ville forte de Peñíscola au nord en février, achèvent la conquête de la province de Valence.

Il reçoit le 24 janvier 1812, avec le titre de duc d'Albufera, la charge de gouverner la province de Valence. Après divers engagements victorieux contre l'armée espagnole du général O'Donnell, il subit des pertes face aux 18 000 hommes du général anglais Murray qui le repousse en avril 1813 à Castalla, au nord d'Alicante : Murray n'exploite pas cet avantage, se replie sur Alicante où il embarque pour aller mettre le siège devant Tarragone. Suchet, qui a obtenu le commandement de l'armée de Catalogne, fait converger celle-ci vers le sud tandis qu'il remonte sur Tarragone avec 7 000 hommes de l'armée d'Aragon : il bouscule les Anglais en juin 1813, le siège de Tarragone est levé, Murray doit rembarquer ses troupes et perd toute son artillerie.

Mais les événements se précipitent à l'ouest, où les troupes françaises, qui ont déjà évacué Madrid, sont battues le 21 juin 1813 à Vitoria, dans le pays basque, et se retirent à l'abri des Pyrénées.

Suchet est alors contraint de remonter vers le nord et la Catalogne, ses troupes évacuent Valence le 5 juillet, laissent plusieurs garnisons bien approvisionnées, se replient d'abord sur Tarragone, qu'il faut aussi évacuer le 15 août. Suchet surprend et chasse en septembre au col d'Ordal les Anglais qui l'ont suivi et occupent sur ses arrières le col.

Nommé gouverneur de la Catalogne le 15 novembre, Suchet tient cette province, qu'il occupe encore pendant six mois avec des effectifs de plus en plus

restreints : 20 000 hommes lui sont encore retirés en janvier 1814, il se rapproche des Pyrénées.

Malgré la faiblesse de son armée, réduite à 9 000 hommes, Suchet persiste à rester en Espagne pour protéger la frontière, et repousse encore les troupes espagnoles en janvier 1814. Il accueille le 24 mars le roi d'Espagne Ferdinand VII, libéré par Napoléon, qu'il escorte jusqu'à l'armée espagnole. Il évacue la Catalogne en avril 1814, ayant protégé la frontière du Roussillon jusqu'à la chute de l'Empire. Il est nommé le 22 avril commandant en chef de l'armée du Midi.

La chute de l'Empire

Informé de l'abdication de l'Empereur, Suchet reconnaît Louis XVIII et prête serment à la monarchie. Il est nommé pair de France en juin 1814, gouverneur de la 5e division à Strasbourg en novembre.

Pendant les Cent-Jours, il se rallie à Napoléon au départ des Bourbons. Il est chargé en avril 1815 de se rendre à Lyon pour reformer une « armée des Alpes », forte de seulement 9 000 hommes peu expérimentés, avec une cavalerie restreinte et 40 canons. Il se porte rapidement vers les Alpes, envahit la Savoie le 14 juin, bat le lendemain les troupes piémontaises. Mais l'arrivée d'une forte armée autrichienne à Genève l'oblige à faire retraite : il défait les troupes autrichiennes le 28 juin à Conflans (Albertville), se replie sur Lyon où il est officiellement informé de la défaite de Waterloo et de la restauration de la Monarchie. Il négocie un arrêt des combats, conclu le 12 juillet 1815, qui épargne la ville et lui évite de livrer son artillerie.

Exclu le 24 juillet pour sa participation aux Cent-Jours de la Chambre des pairs et de toute fonction officielle, le duc d'Albufera retrouve place dans cette chambre en mars 1819.

Suchet a conservé après la chute de l'Empire l'estime de Napoléon qui aurait déclaré, à Sainte-Hélène, que « *s'il avait eu deux maréchaux comme Suchet en Espagne, non seulement il aurait conquis la péninsule, mais il l'aurait aussi gardée* ». Il meurt à l'âge de seulement 55 ans, au château Saint-Joseph (aujourd'hui mairie du XIIIe arrondissement de Marseille), propriété de son beau-père, le 3 janvier 1826. Il est enterré à Paris, au Père-Lachaise, le roi d'Espagne Ferdinand VII envoie une délégation à ses obsèques.

Bibliographie

AD07, encyclopédie Mazon, article « Suchet ».

Henri Vaschalde, *Panthéon du Vivarais*, inédit, AD07 1J 204.

AD84, *L'affaire de Bédoin, un exemple de Terreur provinciale*, 2016.

J. Guilhaumou *et al.*, « La mission Maignet », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 300, 1995

Persée

AD06 Costamagna, *La défense du Var sous la Révolution et l'Empire*.

leblogdumesnil.unblog.fr « Le massacre de Bédoin ».

snenandoahdavis.canalblog.com Bédoin 1794 Jugement rendu par le tribunal révolutionnaire contre Bédoin l'infâme.

Wikipédia.org « Bédoin », « Suchet ».

Rêverie autour d'un rêveur très éveillé

Louis Victorin Mazon

Henri DENIS

Vers Laurac, le 10 août 1851

Tentons l'impossible – ce qui n'est possible qu'en trompe-l'œil – et essayons d'abord de reconstituer ce que furent quelques instants de la vie de Victorin Mazon, médecin à Largentière, vers 17 heures, le 10 août 1851, à la sortie du village de Laurac, au départ de la route qui descend, allant vers la petite sous-préfecture.

Ni la saison ni l'heure ne nous seront de beaucoup d'utilité pour deviner l'ambiance du moment, nous nous en servons quand même pour imaginer sans preuves que l'après-midi, encore chaude, mais déjà un peu tempérée, donne envie de comprendre que le docteur Mazon, accompagné seulement de deux ou trois amis dont la trace n'a pas été gardée, respire enfin dans une certaine quiétude après les chants bruyants et chaotiques, sans doute quelque peu alcoolisés mais fort révolutionnaires, qu'il a pu entendre (et conduire) pendant des heures, dans l'auberge de Laurac.

Sans doute n'est-il pas mécontent de ne pas s'en être trop mal tiré. Peut-être en éprouve-t-il un peu de gêne coupable, mais il s'en excuse facilement : il a déjà fait l'objet, quelques mois plus tôt, d'une arrestation lourde, pour des faits presque similaires, mais qui ensuite, ont été reconnus sans danger véritable pour l'ordre. Il sait donc que ses ennemis, au premier rang desquels il faut placer le sous-préfet en exercice, guettent ce qu'ils considéreront comme un faux-pas. C'est la principale raison qui l'a incité à quitter la manifestation avant l'intervention ouverte de la gendarmerie. Il respire.

Soudain, des coups de feu

Ils s'ajoutent aux vacarmes habituels que Victorin Mazon entend à nouveau comme s'il y était encore mêlé. Mazon songe un instant à revenir vers l'auberge, mais il se convainc de s'en éloigner, au contraire. Éviter à tout prix le faux-pas. Il n'apprendra que le lendemain ce qui s'est passé à Laurac en son absence. Et quelques jours plus tard, on lui dira qu'à Vagnas, la fête votive prévue pour le dimanche suivant a été interdite en raison d'une interdiction plus générale décidée à cause des désordres commis à Largentière, La Bastide-de-Virac et Laurac. Interdiction étendue à tout l'arrondissement et pour les mois d'août, de septembre, d'octobre et de novembre 1851.

En l'absence de Victorin Mazon, que s'est-il donc passé à l'auberge de Laurac ? On apprendra que les gendarmes ont voulu arrêter un des convives du banquet républicain, mais qu'ils ont été contraints d'y renoncer. Les gendarmes – qui avaient laissé sur ordre leurs fusils à la mairie – n'avaient que leurs sabres pour faire face aux manifestants dont le nombre semble s'être très vite accru : on parla de 5 ou 600 jeunes gens, nombre assez élevé qui peut faire penser soit à un plan de la part des républicains, soit à une exagération policière pour justifier les inquiétudes du sous-préfet de Largentière.

Pour récupérer leurs fusils et éviter le corps à corps lié aux sabres, les gendarmes auraient donc quitté l'auberge et repris leurs armes à la mairie. Toute la soirée, puis la nuit qui suivit des échauffourées se multi-

plèrent, malgré l'arrivée du sous-préfet à la tête d'une cinquantaine d'hommes de troupes.

Le jour se lève sur le retour au calme. Le sous-préfet peut se réjouir de disposer maintenant des motifs justifiant l'arrestation de Mazon, le meneur de tous ces agités.

Mazon et le sous-préfet

En effet, quand il arrive à Laurac pour la manifestation au café Hilaire, Mazon sait qu'il est depuis 1848 l'objet de tous les enthousiasmes et de toutes les suspensions. Il se souvient surtout qu'en novembre dernier (novembre 1850), au lendemain déjà d'une manifestation à Laurac, il a été arrêté sur ordre du même sous-préfet, pour être conduit au tribunal, enchaîné (peut-être à sa demande, provocateur jusqu'au bout), puis libéré sur ordre du procureur Ladreyt de la Charrière. Et au grand dam du sous-préfet qui se jure bien de prendre sa revanche sur le trublion !

Bien entendu, le sous-préfet commence par fermer jusqu'à nouvel ordre le cabaret de Louis Hilaire (12 août), mais surtout le 13, il se fait communiquer les révélations d'un homme sur les préparatifs que Mazon et ses acolytes organisent pour renouveler, en l'aggravant, le coup de Laurac. On ne peut s'empêcher de penser que le texte en a été arrangé par ses soins.

Le sous-préfet estime donc nécessaire la proclamation de l'état de siège et c'est avant même sa proclamation (elle n'interviendra que le 12 septembre) que, dès le 14 août, 300 hommes de troupe quittent leur casernement de Pont-Saint-Esprit pour marcher sur Largentière. On multiplie les visites domiciliaires, mais Victorin Mazon demeure introuvable.

En fait, il s'est rapidement évaporé vers Genève où il se trouve au début du mois d'octobre. Les manifestations continuent comme s'il était encore présent dans le sud de l'Ardèche : à la fête votive de Valgorge, le 19 août ; à Prunet où un homme à cheval surgit des fourrés en bordure de route et déclare à un soldat isolé : « *Je suis le chef de ces montagnes* » ; des incidents à la grosse foire de Saint-Genest, le 26 août ; le lendemain, on apprend que plus de 20 000 Drômois seraient prêts pour marcher sur le sud de l'Ardèche ; le 31 octobre, à Vinezac, le maire refuse de tenir compte de l'interdiction préfectorale et s'accroche avec un lieutenant de gendarmerie qui lui en fait grief après de nouveaux incidents lors de la fête votive...

Avant de poursuivre cette reconstitution et de retrouver le docteur Mazon dans une région où se rejoignent les frontières de trois états, l'Empire français, la Confédération helvétique et le Royaume de Piémont-Sardaigne, il faut au contraire remonter le temps et essayer de trouver des jalons qui seraient censés (avec beaucoup d'incertitudes qui sont autant de possibilités d'erreurs) ordonner sa vie intranquille comme si elle pouvait prendre l'allure d'un long fleuve bien balisé. Ce qui n'est sans doute le cas pour personne.

Ce sont les conséquences immédiates des journées parisiennes de février 1848 qui ont projeté Louis Victorin Mazon sur le devant de la scène politique de l'Ardèche du sud. Le gouvernement révolutionnaire, représenté par Ledru-Rollin, son ministre de l'Intérieur, le nomme commissaire général du département, sans doute sur recommandations locales, mais sans que Mazon apparemment ait demandé ce poste. Qu'il accepte.

Louis Victorin Mazon n'aura d'ailleurs pas eu le temps d'exercer longuement un pouvoir qui aurait eu, de toute façon, à tenir compte de la rapidité des changements à la tête de la toute neuve Ardèche républicaine : il a été destitué dès le 28 mars 1848 – apparemment sans raisons explicitées – et s'est lancé aussitôt dans les différentes campagnes électorales. D'abord pour l'assemblée constituante, il a été l'un des candidats officiels mais lourdement blackboulé par le suffrage universel (masculin), bien que sa profession de foi semble marquée par la sincérité et l'exaltation de ses sentiments politiques.

« La République exhalée du sang fumant d'un peuple généreux et magnanime, a proclamé ses droits méconnus. Inutile de vous dire que depuis 20 ans, c'était mon idole et mon culte, mes droits et ma profession. Je ne demandais rien, mes appétits étaient satisfaits. Je voyais une république qui, le lendemain de sa victoire, brûlait l'échafaud, qui proclamait le désintéressement, la probité, le courage, la conciliation, qui ne frappait que l'escroc, qui tendait au malheur une main généreuse, au peuple un bras protecteur, qui frappait le communisme pratique d'impossibilité, qui respectait la religion du Christ, qui honorait ses ministres, qui ne voulait sur la terre que des hommes frères, égaux devant la loi ».

Nouvel échec (d'ailleurs aggravé) pour les législatives de mai 1849, ce qui ne l'empêche pas de continuer à militer fort activement (de banquets en enterrements), malgré la loi du 13 mai 1849 contre les sociétés secrètes qui interdit toute réunion politique.

Il n'y avait donc pas seulement de la rancune personnelle dans l'acharnement du sous-préfet à déclarer que Louis Victorin Mazon souffle partout « *le feu du socialisme* ». Et il est fort compréhensible que le docteur Mazon ait choisi en août 1851 de fuir un pays où il était connu comme le loup blanc. C'est dans ces conditions qu'il arrive dans la zone frontalière du Genevois, n'ayant pratiquement plus les moyens désormais de continuer avec espoir de succès son combat politique. Condamné à se consacrer à la médecine, ne serait-ce que pour survivre financièrement.

Avant la révolution de 1848

Il se retrouve ainsi dans une configuration assez proche de celle qu'il avait connue avant la révolution de 1848. Jusqu'à cette date, Louis-Victorin, en effet, a surtout acquis la réputation d'un médecin habile (qui avait consacré sa thèse au panaris) et moins intéressé

par l'intérêt financier de sa profession que par la possibilité offerte par celle-ci de connaître et de soulager les difficultés physiques comme les maux de l'âme, et, s'il le faut, sans toucher de salaire en échange. Il a eu souvent à intervenir pour aider à des accouchements difficiles. En 1835, il ouvre un cours public et gratuit d'hygiène.

En 1843 – un des grands gestes de sa vie – il achète un terrain au-dessus du bourg de Largentière pour y faire construire un hospice qui accueillerait les indigents. Le 29 août, la première pierre de ce bâtiment est posée, exactement là où Mazon affirme avoir aperçu une croix qui désignait, lumineuse et impérieuse, l'endroit voulu par Dieu... La croix monterait au ciel porter la bonne nouvelle. L'enthousiasme du docteur n'est pourtant pas assez contagieux pour convaincre la commission municipale qu'il s'agit d'un projet prioritaire par rapport à la construction du Palais de Justice et des prisons. En 1850, Mazon abandonne.

On est vraiment tenté de voir dans cet échec une raison de plus (une passion de plus) pour que Mazon s'enracine dans ce saint-simonisme romantique qui, vu aujourd'hui, donne à ses combats – y compris aux moments de lassitude qui alternent avec eux – une force exceptionnelle. « Une force qui va » aurait pensé Victor Hugo. On pourrait aussi trouver dans sa vie, ses élans, ses chutes et rechutes, bien des complicités avec les héros stendhaliens, Julien Sorel, mais aussi Lucien Leuwen et même le flamboyant Fabrice del Dongo.

Cette redoutable et merveilleuse faculté de rebond, Louis-Victorin Mazon en avait déjà fait preuve dans la première partie de sa vie, avant de devenir médecin. Ses oncles, Florentin Gamon, officier de cavalerie sous le général Bonaparte, et Claude Gleizal, conventionnel de 1792, se sont beaucoup occupé de lui quand il était à Paris pour études et l'ont incité à rêver d'une carrière militaire. En 1813, il entre à l'école d'artillerie de La Flèche, mais c'est le début de la fin pour Napoléon, le jeune homme, d'à peine 17 ans, renonce pendant les Cent jours à ses élans militaires et rentre au pays, un peu écoeuré. L'emploi qu'il trouve, grâce à Florentin Gamon, à la recette générale comme commis de bureau lui permet de survivre puisque son père se ruine et ruine sa famille en dépenses que réprouve la morale du jeune homme.

Victorin va même repartir pour Montpellier dans l'intention d'y étudier la médecine. Et il y réussit fort bien. Il va aussitôt se fixer à Largentière. C'est là qu'il épouse en janvier 1824 une jeune fille d'à peine 16 ans, Rosalie Virginie Clément, dite Rouvière, dans un mariage arrangé par les deux pères qui s'entendent sur une dot de 40 000 francs, somme considérable, qui se réduira en fait à 18 000 francs auxquels Victorin (alors âgé de 28 ans) ne pourra pas toucher sans l'accord préalable de la belle famille.

Et, en plus, les deux époux s'entendent mal : « *J'ai une femme qui ne sait que me dénigrer partout, qui chez moi n'habite que pour ruiner ma maison et pour la discréditer, qui au lieu de s'occuper de surveiller, d'être une épouse enfin, ne sait que courir d'une commère à l'autre pour porter partout le venin de sa langue dangereuse et sa honteuse fainéantise, ces causes toujours agissantes me troublent la tête m'empêchant de faire mes affaires, et me font quelques fois être même apathique* ».



Le Docteur MAZON (LOUIS-VICTORIN),

Né à Thucyts le 8 décembre 1796. Médecin à Largentière de 1824 à 1851.
Mort à Bonneville (Haute-Savoie) le 17 mars 1861.

Apathique ? Oui, par moments. En tout cas, ici, pas très sympathique ! En plus, la documentation permet de savoir que Victorin est alors pris dans une relation amoureuse dont il ne peut guère se vanter ouvertement, même si elle fut durable et touchante. Emilie André Delaygue, comme Victorin, se consi-

dérait comme « maumariée » et, devenue veuve, l'accompagna dans des circonstances parfois délicates, comme l'arrestation de son amant en novembre 1850.

L'arrestation du 28 novembre 1850

Dans le petit matin frisquet du 28 novembre, et après avoir interrogé vainement Emilie André, le sous-préfet – qui a obtenu d'autres renseignements – déclenche le ratissage autour des maisons de Victorin et d'Emilie, avec l'aide de 60 soldats et gendarmes. En présence du procureur de la République et du juge d'instruction Ladreyt de la Charrière. Louis-Victorin Mazon est arrêté. Le sous-préfet tient son affaire...

Mais la foule commence à s'amasser et les premiers « zou zou ! » se font entendre. Cette foule grossira très vite semble-t-il et accompagnera le cortège jusqu'à l'esplanade du Palais de Justice (et des prisons). Pour donner plus de relief au spectacle, Mazon demande (et obtient !) qu'on l'enchaîne, sinon, il faudra le traîner.

Le juge d'instruction accepte et c'est ainsi – accompagné par Emilie - qu'il arrive au Palais de Justice. Des amis se précipitent pour lui serrer la main. « Vive la République » bien sûr, mais aussi les « zou zou » et « A bas les chevreux ! », allusion au nom du préfet et de son frère, secrétaire de préfecture !

Et, surprise ! Le procureur Ladreyt de la Charrière, considérant que rien, pour l'instant, ne justifie le maintien de Mazon en détention, ordonne sa libération provisoire sous caution, au grand dam du sous-préfet. En attendant que cette libération intervienne, toute la soirée puis la nuit, Largentière et ses environs sont parcourus par des hommes en armes. Les sentinelles de la prison reçoivent l'ordre de tirer si des factieux tentent d'entrer.

Dès sa libération, Victorin Mazon reprend la lutte, surtout à la belle saison de 1851, celles des grandes vogues de l'été, mais aussi aux enterrements, à la moindre occasion. L'intervention à Laurac que nous avons choisie pour commencer ce récit, sera la dernière de la série. Désormais, l'agitateur redouté doit quitter la région et se réfugier en zone frontalière.

Mazon en exil

Reprenant son activité de médecin, Louis-Victorin Mazon n'écrira pas ses Mémoires. Il essaiera quand même de s'expliquer sur sa clandestinité et de demander une amnistie, qui lui sera d'abord refusée. Il semble avoir été poursuivi à ce moment par la vindicte du sous-préfet qui va jusqu'à lui refuser le retour au pays, quand l'amnistie est finalement décidée.

« Agé de 60 ans passés, toutes les illusions sur les hommes et les choses tombées, ne voyant plus sur la terre que mes enfants et le repos, je renonce complètement à la politique et je promets de ne rien faire et

dire de contraire aux institutions françaises. Je le promets devant Dieu et devant les hommes, mais de grâce, accordez-moi la faculté de me rendre chez moi à Largentière (Ardèche) pour régler des affaires urgentes et consoler ma famille au désespoir et à une complète misère. »

On imagine sans mal la détresse qu'il pouvait éprouver en envoyant cette lettre. Mais il est vrai qu'à ce moment (16 septembre 1857), il semble submergé par les difficultés financières de son exil et l'éloignement de ses enfants. Pourtant malgré les refus, Louis-Victorin continue à rebondir : il se construit une maison avec un jardin qu'il entretient lui-même à Bonneville, il reprend son activité de médecin malgré un premier échec en Suisse et il rêve ! Il rêve au point de retrouver des images vécues, quasiment hallucinatoires et qui rappellent celles qui l'avaient décidé à fonder (ou à tenter de fonder) son hospice des pauvres à Largentière.

En se promenant « *sur les monts alpins* », il aperçoit du côté de l'Occident une étoile brillante puis « *un génie bienfaisant* » qui lui dit de quitter l'Europe et de partir : « *Cette étoile est la tienne, elle est sur un nouveau monde appelé le Texas* ». Malgré une rencontre en Suisse avec Victor Considérant, Mazon ne partira pas, d'autant que des révélations journalistiques sur la vie réelle au Texas l'en détournent. Fort lucidement, il conclura – tout en continuant à soigner ses malades savoyards – : « *Dans vos fêtes, vos plaisirs et vos jeux, vos festins, pensez quelques fois à ceux qui ont faim, qui ont froid et surtout retenez ces mots : vous ne m'aviez pas compris. Je vous plains, mais ne peux vous haïr, ce n'est pas dans ma nature, je vous pardonne !* »

Et c'est en accomplissant sa tournée de docteur savoyard qu'il prend froid et s'éteint rapidement, le 17 mars 1861, à l'aube.

A l'aube...

Ce billet a beaucoup emprunté à la thèse de doctorat soutenue par Eric Darrieux en 2007 : *Résister en décembre 1851 en Ardèche Essai d'histoire sociale d'une insurrection.*

http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2007/darrieux_e#p=0

NDLR - Louis Victorin Mazon est le père d'Albin Mazon, auteur connu en Ardèche notamment pour ses *Voyages...*

Les mines d'eau...

Un petit patrimoine rural mal connu

Marie-Christine BAILLY-MAITRE

L'article qui suit présente les résultats d'une étude déjà ancienne menée à la suite de découvertes fortuites de « mines d'eau » sur les territoires de Largentière, Chassiers, Tauriers, Montréal. Etude qui a fait l'objet d'une courte note dans un Cahier de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent consacré à l'eau, en 2006 (1).

Ces découvertes ont eu lieu dans le cadre de prospections archéologiques menées au cours de plusieurs campagnes de terrain, dans l'objectif de retrouver des mines métalliques médiévales. Un ensemble d'aménagements liés à la recherche et l'exploitation des ressources hydriques pour les besoins de l'agriculture a ainsi été identifié. Ces aménagements sont difficiles à dater, la plupart d'entre eux sont liés à la culture en terrasses.

La question de l'approvisionnement en eau et de la gestion de cette ressource est au cœur de nombreuses études, mais ces dernières portent principalement sur les zones arides de notre planète et sur les grands aménagements, le plus souvent collectifs, que sont les qanâts, les foggaras, etc. (2). Or on sait maintenant que même en climat tempéré, le manque d'eau se fait sentir. En réponse il existe, dans les Cévennes ardéchoises, des formes de galeries drainantes qui échappent à un système organisé et collectif de gestion de l'approvisionnement en eau et qui ont en commun d'être des aménagements individuels, peu onéreux et faciles à réaliser. Il faut, pour cela, disposer d'un substrat géologique autorisant la constitution de réserves d'eau accessibles, et de personnes compétentes pour les localiser et les mettre en œuvre.

LA GEOLOGIE JOUE UN RÔLE DÉTERMINANT DANS L'IMPLANTATION DES CAPTAGES (3)

Il existe deux sortes de niveaux aquifères constants : les suintements et sources captées à la base des formations du Trias et la circulation karstique dans le Trias dolomitique moyen permettant des alimentations au débit important.

Les formations tertiaires du bassin de Largentière, liées aux ressources en eau, appartiennent à l'étage triasique : Trias moyen et Trias supérieur. De nature différente, elles génèrent différents modes de circulation de l'eau et donc différents processus d'acquisition.

Les couches qui nous intéressent présentent un pendage du nord-ouest vers le sud-est qui induit un sens de circulation phréatique, multipliant les sources sur les flancs sud-est des reliefs.

1. « L'eau en Ardèche... ses usages, ses enjeux, ses contraintes », *Cahier de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, n°90, 2006.

2. Briant P. (éd.), *Irrigation et drainage dans l'Antiquité. Qanâts et canalisations souterraines en Iran, en Egypte et en Grèce*, Séminaire du Collège de France, mars 2000, Collection Persika 2, 2001 (compte-rendu).

3. Bailly-Maître Marie-Christine, Gonon Thierry, « Les mines d'eau de Largentière (Ardèche) », *Ruralia V*, Villard-Sallet, Sept. 2003, *Pamatky Archeologicke – supplementum 17*, Prague, 2005, pp. 34-42.

Les terrains du Trias moyen sont des formations argilo-carbonatées, en particulier dolomitiques, qui ont subi un phénomène de karstification limité, conduisant à la formation de drains et de collecteurs de taille faible, non pénétrables par l'homme. Les collecteurs forment des griffons de source au débit puissant qui doivent cependant être collectés pour être réellement utilisables. La vitesse de transfert pour l'eau météoritique permet une alimentation immédiatement au début de la période de sécheresse. L'eau de ces niveaux provient des zones où les horizons supérieurs du Trias moyen sont affleurant (ou couverts par les dépôts quaternaires), ainsi que dans les zones où un transfert vertical est possible depuis les horizons du Trias supérieur.

Le Trias supérieur est puissant et comporte plusieurs types de roche : les dolomies karstifiées, les arénites (grès) et les argilites. Les grès constituent la roche-magasin qui recueille l'eau et la stocke. Les argilites forment un horizon étanche qui bloque la circulation verticale et autorise la formation d'aquifères suspendus. Ce contexte provoque des suintements faibles et dispersés à la base des arénites au contact avec les argilites, dans des secteurs où ces deux types de formations affleurent sous forme de falaise de faible hauteur. Il convient donc de collecter ces eaux en un seul point pour en faire une ressource véritablement intéressante.

LES SUINTEMENTS ET SOURCES CAPTEES CONSTITUENT LA FORME LA PLUS REPRESENTEE

Les aménagements légers

Il s'agit de mines creusées sur le contact entre les grès et les argilites ou marnes. L'entrée peut avoir la forme d'une galerie arrondie ou d'une simple fente élargie. En arrière, très vite le creusement s'élargit pour former une sorte de chambre de stockage d'eau alimentée par des suintements plus ou moins diffus. Un mur ou un bassin termine l'aménagement.

* LAR 98.02 (com. Largentière) (fig. 1) - Une galerie horizontale s'ouvre à mi-pente d'une petite falaise de 3 m de hauteur formée de lits alternés de marnes. Le plafond plat suit l'une de ces couches. La galerie a une longueur approximative de 15 m x 2 m de largeur x 0 m 80 de hauteur (hauteur actuelle car la galerie est très colmatée par des sédiments). Un mur enduit de 3 m de largeur ferme l'ensemble ; en son centre une légère dépression fait office de trop-plein.

* LAR 00.05 (com. Largentière) (fig. 2) - Cet aménagement est comparable au site précédent. L'eau est captée dans une strate de marne au contact de grès. La seule différence entre les deux sites est la place du bassin. Ici, il est construit en avant de la paroi rocheuse dans laquelle s'ouvre la « galerie » de captage et non pas à l'intérieur.

* LAR 01.03 (com. Largentière) - Dans la parcelle jouxtant l'ensemble LAR 98.10 (voir ci-après) une ci-



Fig. 1 - LAR 98.02



Fig. 2 - LAR 00.05



Fig. 3 - LAR 98-17 Vue de l'intérieur

terne a été aménagée. Une cavité quadrangulaire mesurant approximativement 8 m de longueur x 3 m de largeur x 1 m 50 de hauteur a été creusée dans une petite falaise. Un mur ferme l'ensemble et en son centre une petite dépression fait office de trop-plein. C'est sensiblement le même modèle que le site LAR 98.02. L'eau ruisselle de façon abondante le long des parois et la citerne est pleine sur environ 0 m 80 de profondeur. Elle se trouve au sommet d'un versant autrefois aménagé de traversiers pour la culture du châtaignier.

* LAR 98.06 (com. Largentière) - La galerie horizontale est creusée au contact des marnes. Une dalle en assure la fermeture. D'après un témoignage oral, elle mesure au moins 15 m de longueur ; l'entrée fait 1 m 50 de hauteur et 2 m 50 de largeur. On aperçoit un départ sur la droite. Actuellement cette galerie est noyée par environ 1 m d'eau. A l'intérieur, deux dates sont gravées : 1840 et 1870 et plusieurs trous de fleurets sont visibles.

* LAR 98.17 (com. Largentière) (fig. 3) - Cette galerie-citerne est en fait un simple agrandissement d'un creusement naturel formé par un écoulement encore actif. Cet aménagement peut se diviser en trois parties : le chenal d'accès, la zone de stockage de l'eau et à l'amont, l'arrivée d'eau. Ce captage ne sert plus aujourd'hui, même si des restes de tuyauterie de plomb (sans doute du début du XXe siècle) sont présents.

Le chenal d'accès à ciel ouvert mesure environ 5 m de longueur. La partie basse est taillée dans la roche et le haut est construit. L'axe du chenal est globalement perpendiculaire au chemin et à la falaise dans laquelle s'ouvre la mine. Ce chenal est aujourd'hui largement colmaté par de la matière organique (humus en décomposition).

La réserve proprement dite est disposée à peu près parallèlement à la falaise, vers l'ouest, et son grand axe a été creusé à la faveur d'une faille grossièrement est-ouest. De forme à peu près quadrangulaire, elle mesure environ 5 m de long x 1 m 50 à 2 m de largeur. La hauteur moyenne est de 1 m 60 à 1 m 80, pour une hauteur d'eau actuelle d'environ 0 m 50 (soit un volume stocké d'environ 4,5 m³). La partie réserve d'eau est très largement colmatée par du sable grossier provenant de l'érosion du grès, diminuant considérablement la capacité actuelle de stockage. Le creusement de cet espace n'a été que l'agrandissement, en suivant l'axe, de la circulation naturelle encore active, sans aucun aménagement des parois.

L'eau arrive de l'ouest par un petit chenal inaccessible aujourd'hui de 0 m 25 de hauteur, mais qui pourrait être agrandi en enlevant les sédiments accumulés. Le débit est estimé à 2 ou 3 l/s. L'évacuation actuelle se fait par un écoulement naturel à la base de la paroi est. Cet écoulement était sans doute bouché (totalement ou partiellement) lors de l'utilisation du système.

Le grès constituant les parois est peu propice à la conservation des traces d'outils. Néanmoins, on peut affirmer que la chambre de stockage de l'eau a été creusée au pic : une petite paroi au dessus de l'évacuation présente de nombreuses traces.

Les aménagements plus importants

Quelques sites ont bénéficié d'aménagements plus importants avec installation de grands bassins et d'entrées bâties.

* LAR 00.04 (com. Largentière) (fig. 4, 5) - En bordure de la route qui va de Largentière à Tauriers, sous un mas, une porte en contre-plaqué donne accès à une citerne assez remarquable. L'entrée se fait au-dessus d'un canal de fuite d'une longueur de 5 m environ (le canal passe sous la route), pour une largeur moyenne



Fig. 4 - LAR 00.04 Vue de l'entrée

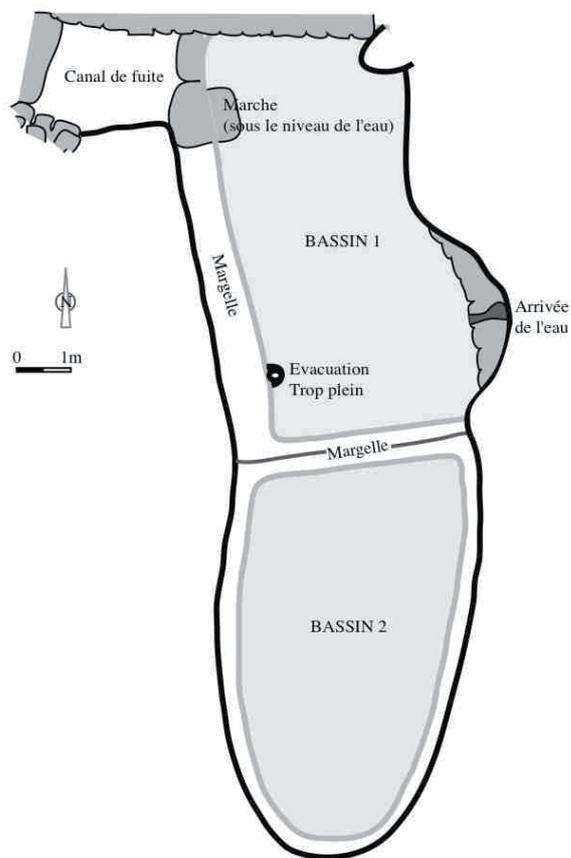


Fig. 5 - LAR 00.04 Plan du bassin

de 0 m 80. La paroi sud de la citerne est formée d'un mur et l'angle sud-ouest est pour partie en roche et pour partie construit. Le reste de l'aménagement est pour partie construit. Le reste de l'aménagement est une grande cavité rupestre. Au-dessus du chenal d'accès, jusqu'au contact avec la paroi ouest, le plafond est fait de six grandes lauzes soigneusement assemblées, qui reposent d'un côté sur le mur sud et de l'autre sur la roche du plafond. Une marche permet d'entrer dans l'eau. La citerne se développe selon un axe nord-sud perpendiculaire au chenal de fuite sur une longueur de 7 m 80. La hauteur sous le toit est de 2 m 50.

Deux bassins ont été aménagés en enfilade. Chacun a sa propre alimentation en eau. Le bassin 1 est rectangulaire - 4 m 50 de long x 2 m de large - il est bordé sur les côtés est et nord par une margelle recouverte d'un enduit. L'arrivée d'eau se trouve sur la paroi ouest, l'infiltration étant canalisée (dispositif non apparent) vers une fontaine construite sur une margelle, composée d'une cuvette prolongée par une goulotte. La hauteur d'eau est de 0 m 40. Le bassin 2 également rectangulaire - 4 m de long x 2 m 40 dans sa largeur maximale - se termine au nord par une abside. Il est cerné par une corniche recouverte d'un enduit. Contrairement au bassin 1 celui-ci est alimenté en eau par un suintement continu sur tout le pourtour de l'extrémité arrondie de la paroi. Il n'y a pas de communication visible entre les deux bassins mais le niveau d'eau constant donne à penser que cette communication existe. La margelle de séparation est légèrement plus basse du côté du bassin 1.

La prise d'eau se fait actuellement par un gros tuyau qui passe par la porte. On peut penser que lors de sa conception il était prévu que la prise se fasse par le trou d'évacuation visible dans le bassin 1.

* LAR 98.10 (com. Largentière) - Dans une grande parcelle de terrain plusieurs anciens traversiers abandonnés sont percés par des ouvertures plus ou moins aménagées ; toutes sont des prises d'eau dont la typologie va de la petite construction munie d'une porte à la simple voûte de pierres affleurant au ras du sol.

Cet ensemble fait partie des quelques sites qui méritent une étude détaillée car on est en présence d'une véritable organisation et gestion de l'eau en liaison avec des traversiers. Aucun dispositif de redistribution de l'eau n'est visible pour le moment.

* LAR 00.15 (com. Tauriers) (fig. 6, 7, 8) - Le captage s'ouvre dans une murette de traversier encore en exploitation. Le mur de terrasse s'interrompt pour former un étroit couloir de 7 m de longueur x 1 m de largeur x 2 m 60 de hauteur pour le côté gauche et 2 m 40 pour le côté droit. L'articulation entre le mur de terrasse et les deux murs du chenal d'accès montre que ce dernier a été aménagé après l'installation du traversier.

Le chenal est sur sa plus grande longueur à ciel ouvert. À 2 m 50 de l'entrée une volée de trois manches de hauteurs inégales conduit à l'eau qui arrive en fait au niveau de la marche supérieure. Le chenal est noyé sur 4 m 50 de longueur, jusqu'à sa jonction avec une cavité creusée dans la roche. L'extrémité nord-est du chenal est couverte sur environ 0 m 75 par une très grosse



Fig. 6 - LAR 00.15 Aménagement de l'entrée dans un traversier



Fig. 7 - LAR 00.15 Vue de l'intérieur et de la zone de suintement

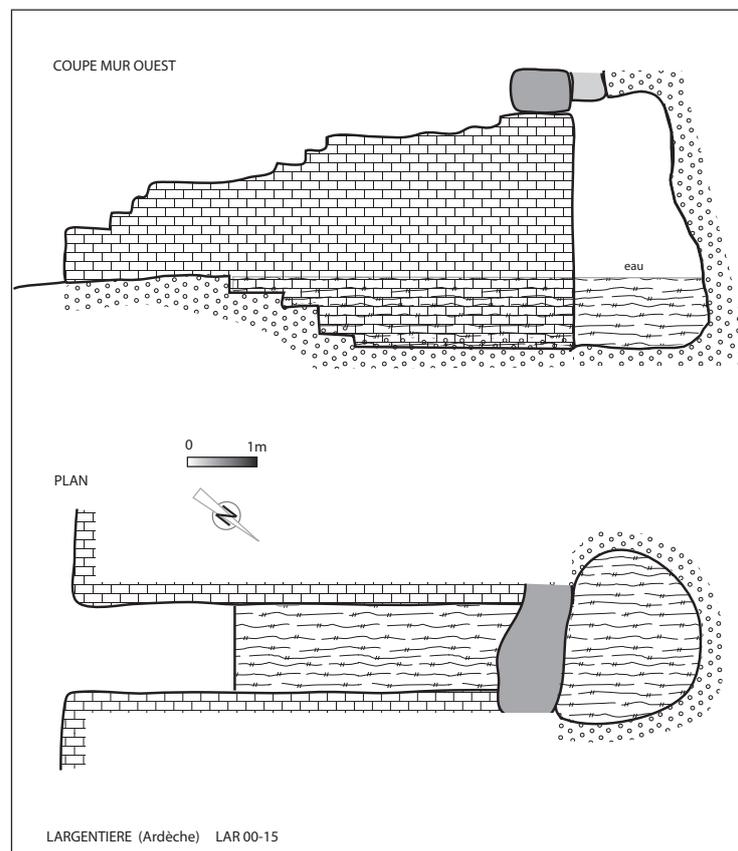


Fig. 8 - LAR 00-15 Plan de l'ensemble de la citerne

Pierre plate qui a légèrement basculé, faisant ébouler l'extrémité du mur latéral droit.

La cavité elle-même, entièrement creusée dans la roche, mesure 2 m 50 de largeur x 1 m 50 de profondeur. L'eau ruisselle abondamment des parois.

* LAR 00.16 (com. Tauriers) - L'aménagement se trouve quatre traversiers au-dessous de LAR 00-15 dont il diffère par de nombreux points. La galerie s'ouvre directement dans un abrupt rocheux par une entrée arrondie d'une hauteur de 1 m 50 au-dessus de l'eau x 1 m 20 de largeur, sans chenal d'accès bâti. Elle se poursuit par un couloir en roche de 3 m 50 de longueur qui conduit à une petite chambre cette fois identique à LAR 00.12. La profondeur de l'eau est de 0 m 80. Au niveau de l'eau, des margelles en béton bordent le couloir.

Cas particuliers

* LAR 00.02 et LAR 00.03 (com. Largentière) - Il s'agit d'un dispositif en Y complexe et assez important, difficile à étudier car la végétation a repris ses droits. Le flanc du versant est aménagé de traversiers sur lesquels s'est développée la culture du châtaignier. Au sommet, deux courtes galeries obliques captent l'eau de suintement et la drainent vers un vaste chenal qui traverse en perpendiculaire plusieurs traversiers. Les dimensions

des galeries sont les suivantes : LAR 00.02 : 2 m de longueur x 1 m 80 de largeur x 3 m de hauteur et LAR 00.03 : 2 m 50 de longueur x 1 m 30 de largeur x 3 m de hauteur. Le chenal collecteur est très encombré de sédiments et de végétation, il a été mesuré sur une longueur de 8 m pour une largeur de 2 m et une profondeur minimale de 1 m.

Cet ensemble mérite une véritable étude afin de mettre en évidence un éventuel système de redistribution de l'eau. Un simple nettoyage devrait permettre de voir comment l'eau des deux galeries est dirigée vers le chenal.

LES CAPTAGES SUR RESEAU KARSTIQUE

Trois sites très intéressants appartiennent à cette catégorie. Ils font partie d'un même système et sont étagés sur plusieurs traversiers, quasi à l'aplomb les uns des autres. Les trois mines se trouvent au quartier de Baille et alimentent en eau les potagers et cultures du mas situé à proximité immédiate. Avec l'autorisation du propriétaire un relevé topographique rapide a été réalisé dans ces trois travaux.

* LAR 00.01 (com. Largentière) (fig. 9) - La galerie s'ouvre dans un mur de traversier par une baie cintrée. L'entrée est largement colmatée par un éboulis terreux provenant du traversier supérieur. Elle a un faible déve-

loppement d'environ 5 m. L'orientation générale de la galerie est plein nord. Elle suit une faille subverticale. Un petit diverticule (non pénétrable du fait de l'effondrement), à 3 m de l'entrée, se développe vers l'ouest sur environ 1 m 50. La galerie se pince au bout des 5 m. Elle est de faible hauteur (environ 1 m 30). L'aspect des parois est très irrégulier, caractéristique d'un réseau karstique ; aucune trace d'outil n'est visible.

* LAR 00.13 (com. Largentière) (fig. 10) - La galerie s'ouvre au pied d'une petite falaise d'environ 4 à 5 m de hauteur et dans un chenal de 2 m de longueur, sur un joint de strate. Du point de vue géologique, le creusement a consisté en l'enlèvement de la puissance d'une couche de dolomie (puissance 1 m 40), couche comprise entre deux niveaux de grès d'assez bonne qualité. La galerie est visitable sur 25 m, d'axe sud (entrée)-nord, la partie nord s'incurvant assez fortement vers l'ouest. Cette galerie sert de captage d'eau pour la citerne du potager inférieur. Un petit barrage, à 12 m de l'entrée, permet d'alimenter cette citerne. La section de la galerie est régulière sur sa partie n'ayant pas subi d'éboulement (avant le fontis).

Deux types de traces d'outils peuvent être observés. Dans la roche tendre de nombreuses traces de pic, d'environ 10 cm de long, indiquent une progression vers le nord ; dans le grès, en revanche, présence de trous de fleuret, généralement verticaux. Il semble donc que nous ayons eu ici deux phases de creusement : tout d'abord, enlèvement de la couche de marne, puis surcreusement dans le grès, sans doute pour des raisons techniques d'entretien, au moyen d'explosifs.

Au niveau du joint de strate, une banquette apparaît. A plus de 6 m de l'entrée, la banquette est fortement calcifiée et ne semble pas avoir été retouchée à la poudre. A partir de cette même limite, le sol est constitué par la roche elle-même. A 14 m de l'entrée, la galerie s'incurve vers l'ouest. Un peu plus loin, un éboulis important empêche la progression dans le tracé originel, mais il est possible de poursuivre le parcours sur environ 5 m dans la cloche du fontis qui a causé l'éboulement. Au terme de cette cloche, on aperçoit au toit deux départs. Au-delà de l'éboulement, la galerie se dédouble, mais les accès en sont totalement colmatés par l'effondrement.

* LAR 00.14 (com. Largentière) (fig. 11) - L'entrée de la galerie est largement masquée par des effondrements de blocs de grande taille provenant de la couronne. L'entrée sous terre proprement dite se retrouve reculée d'environ 3 m par rapport à l'origine. Sur les trois premiers mètres, on ne peut observer que les parois, le plafond étant effondré. Elles délimitent une galerie large d'environ 3 m, ce qui explique sans doute l'effondrement du plafond non soutenu par un pilier, et démontre que les ouvriers qui ont creusé cette galerie n'étaient pas des mineurs. Au-delà de cette zone, le plafond est constitué par le grès, la taille ayant respecté le joint de strate avec l'argilite. Sur 4 m 50 de longueur la galerie garde des proportions (largeur et hauteur) à peu près constantes. A partir de 4 m 50 apparition de deux banquettes latérales. Elles marquent le joint de

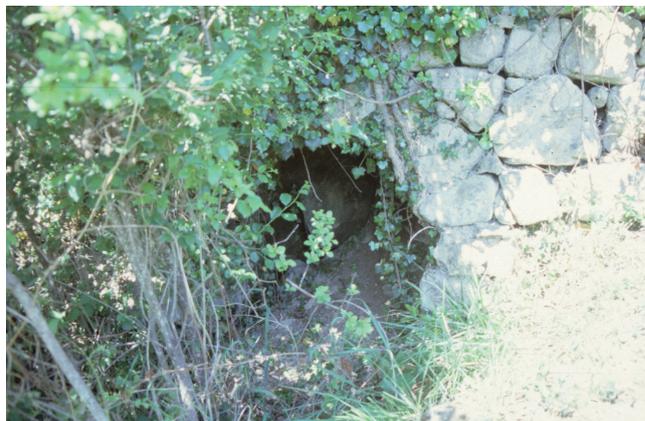


Fig. 9 - LAR 00.01



Fig. 10 - LAR 00.13



Fig. 11 - LAR 00.14 Vue de l'intérieur

strate inférieure de la couche d'argilite, comme dans la galerie LAR 00.13. A 4 m 70 un trou de fleuret, quasi verticalement, et légèrement orienté vers le fond de la galerie, est visible en paroi ouest. Il est entièrement foré dans la couche de grès inférieur. Cette disposition rappelle celle observée dans la galerie LAR 00.13. La section de cette première partie de galerie est relativement régulière et voûtée, suivant sans doute un profil d'équilibre de la roche.

A 7 m 80 de l'entrée actuelle, le plafond descend assez fortement et rejoint les banquettes latérales. A cet endroit, la galerie présente un profil très régulier, de section quadrangulaire très nette : 1 m 30 de large x 1 m de haut. A ce niveau, le sol est constitué par la roche elle-même, et ne présente plus de remblaiement. De même, la partie terminale est entièrement taillée dans le niveau inférieur de grès. Cette partie terminale va en se réduisant, tant en largeur qu'en hauteur. L'axe principal se termine à 9 m 75 sur un miroir de faille couvert de calcite, sur lequel suinte un filet d'eau. Une amorce se développe sur environ 80 cm vers l'ouest, suivant le miroir de faille qui marque la fin de l'axe principal. Elle se termine sur un front de taille, de petite dimension : environ 40 cm de côté. A la base du front de taille, au contact du miroir de faille, un écoulement d'eau relativement important se déverse dans la galerie par un petit conduit sans doute naturel. Dans cette petite amorce, en paroi sud, un second trou de fleuret est visible ; il est dirigé vers le fond de la galerie, avec une pente d'environ 50 grades vers le bas, d'un diamètre de 4 cm, pour une longueur de 44 cm. Ce trou de fleuret est probablement antérieur au XIXe siècle car son diamètre est important, son profil est irrégulier et il est fortement calcifié. Son taillant n'a pas pu être observé du fait de sa forte calcification.

En conclusion sur cet ensemble on peut écrire que les habitants du quartier de Baille ont exploité un réseau karstique en installant trois prises d'eau : la première LAR 00.01 est très sommaire alors que les deux autres sont de véritables galeries. Si les aménageurs n'étaient pas des mineurs, comme le montrent quelques erreurs techniques, ils ont utilisé le pic, mais aussi l'explosif pour le percement des galeries. Le diamètre des trous de fleurets, égal ou supérieur à 4 cm, indique plutôt un travail ancien, XVIIIe siècle ou tout début XIXe siècle.

LES ANCIENNES MINES METALLIQUES RECONVERTIES EN RESERVES D'EAU

Alors que dans le district minier médiéval de Saint-Laurent-le-Minier (Gard), les anciennes exploitations minières ont été converties, dans de nombreux cas, en réserves d'eau, sur le secteur de Largentière, un seul exemple a été identifié. Mais une recherche plus systématique pourrait apporter d'autres occurrences.

* LAR 98.11 (com. Largentière) (fig. 12, 13) - Un gisement minéralisé stratiforme a été exploité probablement au Moyen Age. Deux grandes chambres vides résultent de cette exploitation. Ultérieurement une galerie a été creusée, légèrement en contrebas des chan-



Fig. 12 - LAR 98.11 Aménagement de l'entrée dans un traversier



Fig. 13 - LAR 98.11 Vue du fond de la galerie

tiers miniers, afin de récupérer l'eau qui s'y accumule. La galerie mesure 15 m de longueur x 1 m 20 de largeur x 1 m 60 de hauteur ; elle est précédée d'un chenal à ciel ouvert de 7 m de longueur, bordé par des murettes de construction très soignée. Les parois de la galerie sont verticales et le plafond entièrement maçonné de lauzes. Deux murs délimitent la réserve d'eau : le premier à 1 m de l'entrée ferme la galerie et forme barrage pour l'eau, le second à l'extrémité repose sur la roche et mesure 0 m 80 de hauteur.

La galerie peut dater du XVIII^e siècle car un trou de fleuret d'un diamètre de 4,5 cm est visible. Les fleurets XIX^e siècle ont généralement des diamètres bien inférieurs, de l'ordre de 2,5 cm. Ce seul indice n'est cependant pas suffisant pour dater avec certitude cet aménagement hydraulique.

LES TECHNIQUES DE PERCEMENT

La question des techniques de percement est difficile à apprécier pour les sites ardéchois. En attendant une véritable étude archéologique sur ce sujet, on peut d'ores et déjà formuler quelques remarques.

Pour les sites de la première catégorie, les plus nombreux, les aménageurs ont choisi d'élargir des écoulements naturels apparents ou d'ouvrir en « falaise » au niveau de joints de strates faciles à repérer. L'enlèvement des couches tendres ne requiert aucun savoir-faire particulier et les ouvriers ont pu travailler au pic à n'importe quelle époque. D'autant que les aménagements ne sont jamais très développés en longueur. La construction du bassin, dans certains cas comme pour le site LAR 00.04, est bien plus difficile que la recherche d'eau proprement dite.

Les ouvrages drainants en réseau karstique font exception à cette situation. On a là un véritable travail de percement de galeries au pic, mais également à l'explosif. Et pourtant, il ne semble pas qu'il ait été fait appel à des mineurs professionnels.

CONCLUSION

Les Cévennes fournissent un terrain d'étude de qualité pour qui s'intéresse aux aménagements liés à l'approvisionnement en eau de ces régions relativement sèches. Elles ont aussi permis d'aborder différemment les vestiges rencontrés lors de prospections minières,

et souvent négligés, car ne concernant pas des mines métalliques. La recherche d'eau peut faire appel à des techniques comparables aux techniques minières et suppose des connaissances géologiques, certes empiriques, mais certaines.

Pour le district de Largentière, il convient maintenant de mieux comprendre la gestion de l'eau car dans ce cas, la liaison avec les cultures sur traversiers est systématique.

En l'absence de toute étude approfondie de cette économie de l'eau, seules quelques remarques peuvent être faites à partir des données de terrain :

- les galeries étudiées sont courtes et n'impliquent donc pas d'entretien lourd nécessitant l'intervention de spécialistes. Il peut aisément être assuré par les personnes bénéficiant de cet apport en eau, ce qui limite la production de documents administratifs ayant trait à cette partie de l'exploitation des mines d'eau,

- la diversité des moyens de sortie d'eau collectée autorise différents modes d'utilisation. Dans certains cas, le système permet une évacuation de l'eau par gravité simple et une irrigation également gravitaire, alors qu'à d'autres endroits, les galeries sont de véritables citernes, sans évacuation, il est alors nécessaire d'utiliser un moyen de relevage,

- le système de distribution de l'eau dépend de la propriété des aménagements, des terrains irrigables et des pratiques agricoles. En effet, dans le cas des dolomies, les travaux nécessaires sont limités et fournissent une grande quantité d'eau. Un investissement minime permet donc d'établir des cultures exigeantes en eau. A l'opposé, dans les grès, l'investissement doit être beaucoup plus important, pour un rendement moindre. On doit alors établir des cultures supportant un déficit hydrique limité.

L'ensemble des aspects liés à l'occupation du territoire devra être abordé et pris en compte dans un futur programme de recherche. Nous avons en effet ici un système de mise en valeur du terroir original qui est une adaptation aux contraintes locales, tant géologiques que géographiques ou climatiques.

Reste la difficile question de la datation de ces ouvrages.

Bibliographie

Bailly-Maître Marie-Christine, Gonon Thierry, « Les mines d'eau de Largentière (Ardèche). Techniques de mise en valeur et gestion d'une ressource géologique particulière », colloque Les usages de l'eau en milieu rural au Moyen Âge, *Ruralia V*, oct. 2003, Villar-Sallet, Pamatky archeologické, supplementum 17, Prague, 2005, pp. 34-42.

Bailly-Maître Marie-Christine, Gonon Thierry, « Les mines d'eau de Largentière (Ardèche). Techniques de mise en valeur et gestion d'une ressource géologique particulière », note d'information, *Cahier de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, n°90, 2006, pp. 12-14.

Largentière sous la Révolution...

... un engagement résolu et constant

Jean-Louis ISSARTEL

En complément de l'article paru dans le numéro 145 des *Cahiers de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, on trouvera ci-après les documents et annexes suivantes :

Chronologie comparée des événements à Largentière 1787-1800

Annexe 1 : Membres des municipalités de Largentière de 1788 à 1800

Annexe 2 : Composition sociale des adhérents largentiérois de la société populaire du 31 octobre 1793
au 28 septembre 1794

Annexe 3 : Délibérations de la Société Populaire (SP)

Chronologie comparée des événements à Largentière 1787-1800

Largentière	Ardèche	France
1787		
<p>Avril-novembre : contestation par Jean Bastide, 3^{ème} consul, représentant du petit peuple, soutenu par la bourgeoisie, de la domination de la noblesse au conseil politique de la communauté. Un petit marchand, Gabriel Fayolle, explore les anciennes archives concernant les libertés communales bafouées.</p> <p>10 novembre : Rocher d'Allamel, 1^{er} consul-maire, Riffard 2^{ème} consul et Bastide 3^{ème} consul partisan des réformes.</p>		<p>Crise financière.</p> <p>16 juillet : le Parlement de Paris souhaite la réunion des Etats généraux.</p>
1788		
<p>Conflit entre la communauté et les Récollets qui ont abandonné leur couvent et souhaitent le vendre alors qu'il avait été édifié en grande partie avec les dons des Largentierois.</p> <p>14 novembre : élection des députés de Largentière dans la préparation de l'Assemblée de Privas (2 nobles, 2 ecclésiastiques, 4 Tiers Etat).</p>	<p>27 octobre : assemblée des trois ordres à Annonay qui lance un appel pour que le Vivarais ait sa propre représentation.</p> <p>17 décembre : assemblée de Privas des trois ordres qui demande le doublement du Tiers, le vote par tête et une représentation spécifique dans les deux sénéchaussées du Vivarais.</p>	<p>7 juin : journée des tuiles à Grenoble.</p> <p>21 juillet : assemblée de Vizille.</p> <p>8 août : Louis XVI accepte de convoquer les Etats Généraux.</p>
Hiver 1788-1789 très rude		
1789		
<p>24 février : Rocher d'Allamel déplore la situation du couvent des Récollets : meubles et effets vendus, bâtiment qui menace ruine...</p> <p>6 mars : élection dans la préparation des Etats Généraux. A l'assemblée du Tiers-Etat, Rocher d'Allamel est exclu pour son appartenance à la noblesse.</p> <p>Apparemment pas de mouvement taxateur, mais le conseil politique</p>	<p>Mars : élection dans les paroisses, puis</p> <p>21 au 29 mars : Etats du Haut-Vivarais à Annonay.</p> <p>26 mars au 6 avril : Etats du Bas-Vivarais à Villeneuve-de-Berg. Sont élus pour la Noblesse : marquis de Satillieu, comte de Vogüé et marquis d'Antraigues ; pour le Clergé : Mgr de Savine évêque de Viviers,</p>	<p>24 janvier : lettre de convocation des Etats Généraux.</p> <p>Mars : élections aux Etats Généraux.</p> <p>Mars-avril : révoltes agraires en Provence, Cambrésis, Picardie.</p> <p>27-28 avril : révolte des ouvriers de la manufacture de papiers Réveillon, faubourg Saint-Antoine à Paris.</p> <p>5 mai : séance d'ouverture des Etats généraux à Versailles.</p>

<p>sous l'impulsion d'Etienne Riffard veille au contrôle des prix.</p> <p>29 juillet : arrivée de la Grande Peur. 30 juillet : formation d'un comité permanent composé du conseil politique, de notables et de militaires, et création d'une milice bourgeoise commandée par le chevalier de Julien-Vinezac agissant de concert avec le détachement de chasseurs du Roussillon en garnison à Largentière. Le mouvement populaire est rapidement jugulé.</p> <p>23 août : la milice bourgeoise propose de former le 29 une confédération avec celles des villages voisins.</p> <p>8 septembre : le lieutenant-colonel Comte de Tauriers nommé général adjoint de la milice bourgeoise.</p> <p>4 octobre : le Conseil politique adhère aux décrets de l'Assemblée Nationale Constituante, notamment sur la libre circulation des grains.</p> <p>25 octobre : l'huile d'olive risque de manquer à l'avenir (gel de l'hiver précédent). Le Conseil politique fixe son prix pour éviter toute spéculation.</p> <p>11 novembre : publication de la loi martiale.</p> <p>15 décembre : le Conseil politique demande un district pour Largentière.</p>	<p>curés Dode et Chouvet ; pour le Tiers : Boissy d'Anglas, Charles Monneron, Espic, Madier de Montjau, Dubois-Maurin, DeFrance.</p> <p>Fin mars-début avril : émeutes de la faim (Bourg-Saint-Andéol...), mouvement favorable à la taxation et à l'interdiction de l'exportation des denrées.</p> <p>Fin juillet : la Grande Peur. Une rumeur infondée fait courir le bruit que des milliers de Piémontais dévasteraient le Dauphiné et menaceraient le Vivarais. Partout se créent des comités permanents et des milices bourgeoises qui deviendront bientôt les gardes nationales. Vaste mouvement anti-féodal : maisons nobles forcées, archives seigneuriales brûlées..., notamment en Bas-Vivarais et dans la vallée du Rhône.</p>	<p>17 juin : les députés du Tiers se proclament Assemblée nationale. 20 juin : serment du jeu de Paume.</p> <p>27 juin : Louis XVI cède : il ordonne à la Noblesse et au Clergé de se réunir au Tiers.</p> <p>11 juillet : renvoi de Necker favorable aux réformes. 13 juillet : formation d'une milice bourgeoise parisienne. 14 juillet : prise de la Bastille. 16 juillet : rappel de Necker. 20 juillet : début de la Grande Peur (mouvement populaire anti-seigneurial). Début de l'émigration : les frères du roi et de nombreux nobles rejoignent l'étranger.</p> <p>4 août : abolition des privilèges. 26 août : déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.</p> <p>5-6 octobre : marche des femmes sur Versailles, le roi est ramené à Paris, bientôt suivi par l'Assemblée Nationale Constituante. 21 octobre : loi martiale contre les troubles.</p> <p>2 novembre : les biens du clergé sont nationalisés.</p> <p>29 novembre : début du mouvement de fédération des Gardes Nationales à Etoile dans la Drôme. 19 décembre : création des assignats gagés sur les Biens Nationaux. 22 décembre : nouvelle division administrative de la France : création des départements, districts, cantons et communes. Décembre : premières sociétés des Amis de la Constitution en province (Valence...).</p>
--	--	--

<p>12-16 février : élection municipale au suffrage censitaire : 245 votants sur près de 400 inscrits. Louis Blachère du Reclus élu maire, Etienne Suchet l'aîné, procureur de la commune.</p> <p>Février : le maire remercie Dubois-Maurin et le comte d'Antraigues, députés, pour avoir contribué à ce que Largentière ait un district.</p> <p>Avril-mai : pénurie de grains. Suchet aîné accuse les accapareurs de provoquer la hausse des prix. La municipalité interdit vente des grains en dehors du marché et emprunte pour constituer une réserve cédée à prix coûtant aux habitants dans le besoin.</p> <p>27 avril : démission du maire. Pas de remplaçant. Mayaud premier officier municipal et Etienne Riffard président le Conseil.</p> <p>Juin 1790 : mise en place du district de Largentière (dix-neuf communes) dominé par les « robins » et présidé par Rivière Delarque. Suchet aîné, élu administrateur, démissionne le 18 de sa fonction de procureur de la commune. Louis Blachère fils, avocat, a été élu procureur syndic du district face à de Bournet.</p> <p>29 juin : Jacques Alexandre Rouvière du Colombier est élu maire et Gabriel Fayolle procureur de la commune.</p> <p>14 juillet : fête de la Fédération à Largentière : 450 soldats et gardes nationaux. Jean-Louis Aymard, cafetier est délégué pour participer à celle de Paris.</p> <p>Août : Etienne Toussaint Gimond et surtout Jean Loseph Suchet gardes nationaux de Largentière protestent contre la motion du camp de Jalès.</p> <p>27 août Tailhand Valescure commandant le détachement de gardes nationaux de Largentière rejette le procès-verbal du comité de Jalès.</p> <p>30 août : la municipalité fait de même et envoie des émissaires pour</p>	<p>7 février : division du département en 7 districts, Largentière a le sien.</p> <p>Mars : création d'une société des Amis de la Constitution à Tournon.</p> <p>1-9 juin : assemblée électorale à Privas pour élection des administrations de département et de districts. Rivoire de la Tourette est président du premier directoire départemental.</p> <p>18 août : premier rassemblement de Jalès d'où émerge la personnalité de Malbosc. La garde nationale de Largentière y participe mais, bien que catholique, refuse de suivre les appels hostiles aux protestants.</p> <p>23 août : division de l'Ardèche en trois districts : Mézenc, Coiron, Tarnargue. Largentière fait partie du</p>	<p>27 février : le comte d'Antraigues émigre.</p> <p>20 avril : adresse des catholiques de Nîmes réclamant que leur religion soit déclarée religion d'Etat.</p> <p>Avril-mai : troubles de Nîmes et Uzès sur fond religieux entre catholiques qui refusent la remise en cause de leur suprématie religieuse et protestants (mais aussi catholiques) partisans de la liberté de culte.</p> <p>12 juillet : Constitution civile du clergé.</p> <p>14 juillet : fête de la Fédération au Champ de Mars à Paris.</p>
--	--	--

<p>« éclairer » les communes du canton et dans les environs de Saint-Etienne-de-Lugdarès.</p> <p>2 octobre : arrestation de Palerin et Polignac (royalistes en relation avec les émigrés de Turin) par la Garde Nationale de Largentière. Contrôle des prix du pain.</p> <p>9 novembre : Gabriel Fayolle démissionne de son poste de procureur de la commune. Tirage au sort pour le renouvellement de la moitié de la municipalité. 21 novembre : élection municipale, Etienne Riffard élu procureur de la commune.</p> <p>26 décembre : la municipalité réclame un juge de paix pour la ville.</p>	<p>Tanargue (administration à Joyeuse et tribunal à Largentière). 26 août : le Directoire départemental condamne l'orientation prise par la fédération de Jalès.</p> <p>Début de l'émigration.</p> <p>Fin octobre : élections pour l'administration et la justice dans les trois districts.</p> <p>Décembre : installation des nouveaux districts (Coiron, Mézenc, Tanargue). Fin du district de Largentière qui dépend désormais du Tanargue, chef-lieu Joyeuse. Premières ventes de Biens Nationaux.</p>	<p>5 septembre : l'Assemblée nationale condamne la délibération du château de Jalès.</p> <p>Octobre : manifeste des « 50 000 français armés pour la cause de la religion et de la royauté », véritable appel à la guerre civile.</p> <p>Automne : troubles contre-révolutionnaires dans le Comtat.</p> <p>27 novembre : serment imposé à tous les fonctionnaires.</p>
--	--	---

1791

<p>6 janvier : scellés sur les greffes des justices seigneuriales. 10 janvier : installation du tribunal civil. 13 janvier : installation des juges de paix élus, de la ville (Suchet aîné) et du canton (Dubois-Maurin).</p> <p>17 février : la municipalité rejette les appels à la guerre civile du comité de Jalès. Mais les communes voisines s'enflamment. La Garde Nationale commandée par Tailhand de Valescure est envoyée avec pour consigne d'éviter tout débordement et d'éclairer les insurgés sur les fausses rumeurs selon lesquelles les protestants du Gard allaient venir massacrer les catholiques. A Saint-Ambroix, Jean-Louis Aymard le cafetier, sous-lieutenant du détachement de Largentière, sauve d'une mort certaine un protestant du lieu, pris à partie par les émeutiers.</p> <p>25 mars : contrôle prix du pain.</p> <p>3 avril : aucun prêtre ne s'est présenté pour le serment. 4 avril : la municipalité soutient la demande des religieuses de Notre-Dame qui veulent conserver leur couvent en tant que maison d'éducation pour les filles. Mars-juillet : vente des Biens Nationaux de première origine de Largentière.</p>	<p>6 février : l'évêque Savine prête serment. 18 février : appel aux armes du comité de Jalès. Début du deuxième camp de Jalès. Réaction rapide du Directoire de l'Ardèche et des villes patriotes du département (Bourg-Saint-Andéol, Viviers, Villeneuve-de-Berg, Aubenas, Privas, Joyeuse...). Malbosc est arrêté. Son corps sera trouvé dans le Rhône à Pont-Saint-Esprit.</p> <p>Printemps : création de clubs patriotiques à Annonay, Saint-Marcel-d'Ardèche, Aubenas, Privas, Villeneuve-de-Berg, Viviers...</p>	<p>Janvier-février : l'Assemblée impose au clergé le serment constitutionnel.</p> <p>13 février : troubles à Uzès sur fond religieux.</p> <p>2 mars : loi d'Allarde qui supprime les corporations et introduit le libéralisme économique. 10 mars : le pape condamne la Constitution civile du clergé.</p> <p>14 juin : loi Le Chapelier interdisant les coalitions.</p>
--	---	--

<p>tière (biens du prieur décimateur, de la cure et des chapelles, biens de l'ordre du Saint-Esprit, jardin et petite grange des Récollets).</p> <p>8 juillet : la grêle détruit les récoltes.</p> <p>4 septembre : sur proposition d'Etienne Riffard, mesures contre la spéculation sur les assignats.</p> <p>19 septembre : fête de la sanction par le roi de la Constitution.</p> <p>4 novembre : la municipalité demande une brigade de gendarmerie</p> <p>13 novembre : renouvellement de la moitié du Conseil général de la commune (89 votants) maire et procureur de la commune réélus.</p>	<p>10 juillet : création de la société des Amis de la Constitution à Bourg-Saint-Andéol.</p> <p>Elections Législatives : sept avocats sur sept députés ardéchois élus : Bastide de Grospierres, Dalmas d'Aubenas, De Reboul de Bourg-Saint-Andéol, Fressenel d'Annouay, Saint-Prix de Saint-Péray, Vacher de Villeneuve-de-Berg, Valladier de Vallon.</p>	<p>20 juin : fuite du roi pour rejoindre les émigrés.</p> <p>21 juin : arrestation du roi à Varennes.</p> <p>17 juillet : fusillade du Champ de Mars à Paris : la Garde Nationale dirigée par La Fayette tire sur les manifestants qui réclament la déchéance du roi.</p> <p>Septembre : élection de l'Assemblée Législative au suffrage censitaire à plusieurs degrés.</p>
---	---	---

1792

<p>3 janvier : mesures contre spéculation sur assignats, vérification des poids et mesures contre les fraudes. Amendes au profit des pauvres.</p> <p>12 février : agitation dans les campagnes. La ville ferme ses portes la nuit.</p> <p>Mars : mouvement populaire avec désarmement ciblé des « ennemis de la Constitution ». Municipalité débordée laisse faire.</p> <p>1^{er} avril : sous la pression populaire, la municipalité demande à l'évêque de remplacer le curé et ses deux vicaires réfractaires au serment.</p> <p>27 avril : enrôlement des volontaires. La municipalité demande que les recrues soient hébergées au château de l'émigré Brison.</p> <p>13 mai : le curé, François Denant, prête serment.</p> <p>20 juin : la municipalité dresse la liste des émigrés de la commune.</p> <p>5 juillet : mobilisation de la Garde Nationale de Largentière contre l'insurrection de Saillans. Un premier détachement part, suivi le 7 d'un second commandé par Michel Courby. Ce détachement est présent à aux</p>	<p>Mars-avril : vaste soulèvement anti-féodal dans le Bas-Vivarais (Villeneuve-de-Berg, Jaujac, Antraigues, Bourg-Saint-Andéol, Saint-Marcel-d'Ardèche, ...).</p> <p>1^{er} juillet : formation des deux premiers bataillons de l'Ardèche.</p> <p>3-13 juillet : conspiration de Saillans : troisième camp de Jalès avec prise du château de Banne par les royalistes.</p> <p>Mobilisation des Gardes Nationales et de la troupe de ligne. L'insurrection est écrasée. Exécution d'une</p>	<p>2 janvier : discours de Robespierre contre la guerre.</p> <p>20 avril : déclaration de la guerre contre l'Autriche, laquelle est bientôt rejointe par la Prusse. Une armée d'émigrés participe aux combats contre la France révolutionnaire.</p> <p>Essor du mouvement « sans-culotte » aspirant à une démocratie politique, sociale et économique. Défaites sur le front.</p> <p>11 juin : le peuple envahit le palais des Tuileries.</p> <p>11 juillet : l'Assemblée déclare la patrie en danger.</p> <p>25 juillet : manifeste de Brunswick.</p> <p>27 juillet : confiscation des biens des émigrés.</p>
---	--	--

<p>Vans le 10 et le 11, et le 12 à Cham-bonas, ramenant à Largentière la tête de Saillans.</p> <p>2 août : proclamation de la patrie en danger.</p> <p>13 août : un détachement de volontaires de Haute-Garonne ramène trois prisonniers qu'ils avaient roués de coups. La municipalité dénonce ces violences à l'état-major et au département.</p> <p>24 août : vingt volontaires pour la défense de la Patrie (on en demandait dix). Le maire donne sa démission en début de réunion.</p> <p>26 août : assemblée primaire dans l'église des Cordeliers pour les élections à la Convention.</p> <p>9 septembre : rappel de l'interdiction de vendre des grains en dehors du marché.</p> <p>31 octobre : création d'une société populaire des « Amis de la Liberté et de l'Egalité ».</p> <p>Octobre novembre : suite de la vente des biens nationaux de première origine (couvent des Récollets, couvent de Notre Dame...).</p> <p>Les vicaires, réfractaires au serment, n'exercent plus et se retirent.</p> <p>26 novembre : la commune acquiert partie maison et enclos de Notre-Dame pour des services publics.</p> <p>9 décembre : Jacques Alexandre Rouvière élu juge de paix de la ville.</p> <p>24 décembre : installation de la nouvelle municipalité élue au suffrage universel masculin : Jean-Louis Rouvière maire, Barthélemy Dousson procureur de la commune. La plupart des élus sont adhérents de la société populaire ou vont l'être.</p>	<p>vingtaine de personnes aux Vans, dont le comte de Saillans et plusieurs prêtres réfractaires.</p> <p>2 septembre : élection à la Convention. Sont élus six députés : Boissy d'Anglas et Saint-Martin d'Annay, Gamon et Gleizal d'Antraigues, Garilhe de Payzac, Corenfustier des Vans et Saint-Prix à Privas, tous hommes de loi.</p> <p>Automne : émergence du mouvement sans-culotte. Le plateau ardéchois aux confins de la Lozère et de la Haute-Loire refuge des prêtres réfractaires.</p> <p>Décembre : triomphe à Bourg-Saint-Andéol aux élections municipales de l'alliance entre les sans-culottes et la bourgeoisie patriote. Conflit avec le directoire du département très méfiant à l'égard des sans-culottes.</p>	<p>10 août : insurrection parisienne contre le roi, prise des Tuileries. Renversement de la monarchie.</p> <p>26 août : les prêtres réfractaires sommés de quitter le territoire sous peine d'être déportés.</p> <p>2-6 septembre : massacre dans les prisons à Paris.</p> <p>Septembre : élections à la Convention au suffrage universel (masculin) indirect.</p> <p>20 septembre : victoire de Valmy.</p> <p>21 septembre : réunion de la Convention. Abolition de la royauté. An I de la République.</p> <p>Eté-automne : mouvement populaire en province, notamment dans le sud de la Drôme.</p> <p>Multipliation des sociétés populaires liées ou non avec les Jacobins, notamment dans le midi.</p> <p>6 novembre : victoire de Jemmapes. Conquête de la Belgique.</p> <p>11 décembre : début du procès de Louis XVI.</p>
---	--	---

1793 – An II

<p>3 janvier : fixation du prix du pain. 7 janvier : Jean Bastide nommé officier d'état-civil.</p> <p>22 janvier : décès du curé Denant. La municipalité demande à l'évêque la venue d'un nouveau prêtre.</p> <p>Janvier : à la société populaire, la majorité rejette l'affiliation aux Jacobins de Paris et se déclare hostile à la Montagne et à Marat.</p> <p>Février : la municipalité agit pour que le moulin des religieuses de Notre-Dame, qui fournissait les pauvres, soit conservé, ainsi que le château de l'émigré Brison qui sert de maison d'arrêt pour le tribunal, mais peut accueillir d'autres services. 10 février : la société populaire crée un comité de surveillance.</p> <p>Mars : vente de Biens Nationaux (Cordeliers, reste des propriétés du couvent de Notre-Dame). Pénurie de grains. Les boulangers doivent faire seulement deux sortes de pain. La vente des grains est interdite avant la levée de l'étendard sur le marché. Nombreuses adhésions à la société populaire où les femmes ont le droit de voter. 18 mars : douze volontaires de Largentière se présentent pour la levée des 300 000.</p> <p>Avril : débats internes à la société populaire où les positions de la Montagne progressent. Liens avec Gleizal qui évolue aussi vers les positions « montagnardes ». 9 avril le comité de surveillance établit une liste de 48 personnes à désarmer, qu'elle remet à la municipalité. 10 avril : désarmement d'une quinzaine de suspects par la municipalité.</p>	<p>Janvier : formation du 3^{ème} bataillon de l'Ardèche à Privas. Il comprend plus d'une vingtaine de Largentierois. Le Directoire départemental partage les positions girondines, comme l'ensemble de la députation ardéchoise. Laxisme à l'égard des réfractaires.</p> <p>Avril : Servières et Gleizal sont envoyés en mission en Ardèche et en Lozère pour la levée des 300 000 hommes. Gleizal engage des mesures répressives contre les prêtres réfractaires.</p>	<p>Janvier-mai : les Girondins (Républicains modérés hostiles aux sans-culottes) dominent la Convention face aux Montagnards (plus proches des sans-culottes).</p> <p>21 janvier : exécution de Louis XVI.</p> <p>Février : début de la première coalition contre la France avec l'entrée en guerre de l'Angleterre, de la Hollande...</p> <p>24 février : levée en masse de 300 000 hommes.</p> <p>10 mars : début de l'insurrection royaliste en Vendée, création du Tribunal révolutionnaire à Paris.</p> <p>18 mars : peine de mort pour les partisans de la « loi agraire ». Peine de mort pour les prêtres réfractaires rentrés après leur déportation. 21 mars : loi créant les comités de surveillance.</p> <p>1^{er} avril : trahison de Dumouriez. 6 avril : création du comité de Salut public. Mayence encerclée.</p>
--	---	---

<p>30 avril : saisie de pain non conforme par le procureur de la commune.</p> <p>1^{er} mai : le tribunal s'installe au château de l'émigré Brison.</p> <p>9 mai : brûlement du portrait de Dumouriez et farandole avec bonnet rouge.</p> <p>Les administrateurs du département proches de la Montagne adhèrent à la société populaire (Dumont, Cousin, Malleva...), ainsi que Chabal, procureur syndic de l'Ardèche, Lespinasse, accusateur public du département.</p> <p>2 juin : Jean-Pierre Roure élu juge de paix du canton.</p> <p>26 juin : mandat pour les représentants de Largentière à l'Assemblée extraordinaire de Privas : unité et indivisibilité de la République. Rejet de toute action scissionniste.</p> <p>20 juillet : proclamation de la constitution de l'an I.</p> <p>21 juillet : adoption de l'acte constitutionnel en assemblée primaire dans l'église. Claude Blachère, un des fondateurs de la société populaire, est chargé de porter à Paris l'adhésion des citoyens de Largentière.</p> <p>11 août : les frères Suchet, réfugiés de Lyon aux mains des insurgés, adhèrent à la société populaire. Mobilisation de gardes nationaux contre les insurgés lyonnais.</p>	<p>23-26 mai : assemblée de Privas : débats virulents entre partisans des Girondins (représentants du Mézenc, de Privas, Tournon, Aubenas...) et les représentants proches des « Montagnards » qui proposent la levée d'un bataillon financé par les riches.</p> <p>29 mai : vingt-deux prisonniers faits sur les rebelles de la Lozère par Courby lieutenant au 3^{ème} bataillon de l'Ardèche sont remis aux autorités aux Vans.</p> <p>Juin : vive agitation dans les milieux dominés par les Girondins qui poussent à la convocation des assemblées primaires en condamnant les journées des 31 mai et 2 juin à Paris, et à rompre avec la Convention.</p> <p>A contrario, Bourg-Saint-Andéol, Villeneuve-de-Berg, Joyeuse, Largentière, le district du Tanargue rejettent toute idée scissionniste et affirment leur fidélité à la Convention.</p> <p>29 juin : assemblée extraordinaire de Privas : Les partisans de la fidélité à la Convention réussissent par un compromis à éviter que le département bascule dans la scission fédéraliste.</p> <p>10 juillet : mise en défense de Bourg-Saint-Andéol, Saint-Marcel, Saint-Just...</p> <p>Prudents, les notables ardéchois méfiants à l'égard du petit peuple, (Pouret, Dubois maire de Privas...) adoptent un discours montagnard.</p>	<p>13 avril : arrestation de Marat qui sera acquitté par le tribunal révolutionnaire.</p> <p>29 avril : début de l'insurrection fédéraliste à Marseille.</p> <p>Avril-mai : agitation contre-révolutionnaire en Lozère où les frères Allier jouent un grand rôle.</p> <p>29 mai : renversement de la municipalité jacobine à Lyon.</p> <p>31 mai - 2 juin : insurrection parisienne contre les Girondins. Les Montagnards dominent la Convention.</p> <p>Juin : insurrection « fédéraliste » en Normandie, à Bordeaux, dans le midi (Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône...).</p> <p>3 juin : décret sur la vente des biens des émigrés par petits lots.</p> <p>24 juin : Constitution de l'an I.</p> <p>9 juillet : Pont-Saint-Espirit aux mains des fédéralistes.</p> <p>12 juillet insurrection royaliste à Toulon. La ville est livrée aux Anglais le 27 août.</p> <p>13 juillet : assassinat de Marat.</p> <p>14 juillet : reprise de Pont-Saint-Espirit par les troupes de la Convention.</p> <p>17 juillet : abolition sans indemnisation des droits féodaux.</p> <p>23 juillet : capitulation de Mayence.</p> <p>25 juillet : loi sur les émigrés.</p> <p>26 juillet : loi contre les accapareurs.</p>
--	---	---

<p>5 septembre : arrestation de suspects placés sous surveillance dans la galerie du château.</p> <p>19 septembre : le CS de la société populaire (SP) établit une liste de 63 suspects dont 30 de Largentière, 7 sont en détention au château.</p> <p>23 septembre : les frères Suchet, officiers du 4^{ème} bataillon de l'Ardèche en garnison à Aix-en-Provence, délégués par la société populaire au congrès des SP à Marseille.</p> <p>30 septembre : lecture du père Duchesne d'Hébert à la société populaire.</p> <p>10 octobre : papiers féodaux trouvés au château brûlés en application de la loi du 17 juillet.</p> <p>11 octobre : les trois foires de l'année sont jugées insuffisantes. La municipalité en demande trois de plus.</p> <p>20 octobre : la société populaire prend la défense de Dumont dénonçant l'attitude de Boisset à la Convention et aux Jacobins.</p> <p>30 octobre : Pénurie de grains. Largentière propose à Vallon d'échanger châtaignes et pommes de terre contre des céréales.</p> <p>5 novembre : la municipalité distribue les subsistances en priorité aux démunis, avant les gens aisés et les « aristocrates ».</p> <p>12 novembre : élection dans les formes légales (par vote en assemblée des citoyens convoquée par la municipalité) du comité de surveillance de la commune.</p> <p>6 décembre : arrestation de Claude Blachère sur ordre de Solon Reynaud. La SP prend sa défense et celle des « patriotes opprimés ».</p>	<p>20 septembre : formation du 4^{ème} bataillon de l'Ardèche à Bourg-Saint-Andéol, commandé par Louis Gabriel Suchet, futur maréchal d'empire.</p> <p>Début octobre : mission de Boisset en Ardèche : il favorise la création des sociétés populaires, met en place des comités de surveillance, et en même temps, ordonne la libération de suspects.</p> <p>16 octobre : Boisset destitue Dumont l'un des principaux adversaires de Dubois et des fédéralistes aux assemblées de Privas en mai-juin.</p> <p>Début novembre : Solon Reynaud représentant en mission en Haute-Loire suppléant de Boisset suit la même ligne, destituant l'administration du district du Tanargue et transférant celle-ci de Joyeuse à Jaujac, provoquant une vague de protestation au sein des sociétés populaires.</p> <p>Novembre-décembre : réunions de sociétés populaires à Privas et à Bourg-Saint-Andéol sur la question des subsistances.</p> <p>1^{er} décembre : Savine abdique de ses fonctions sacerdotales.</p> <p>Décembre : le réseau bourgeois des sociétés populaires se rapproche du club largentiérois pour soutenir les « patriotes opprimés et utilise ses relais parisiens » (Jacobins...).</p> <p>11-12 décembre : 82 SP réunies à Valence dénoncent l'Ardèche comme « un foyer de modérantisme ».</p>	<p>7-9 septembre : congrès de 71 sociétés populaires à Valence. Présence de Boisset, représentant du peuple en mission dans les départements méridionaux.</p> <p>17 septembre : loi des suspects</p> <p>Automne : poussée « cordelière » très liée aux sans-culottes (aspiration à une démocratie directe, à plus d'égalité, le droit à l'existence l'emportant sur le droit de propriété), particulièrement forte dans le midi, s'appuyant sur un réseau dense de sociétés populaires.</p> <p>29 septembre : loi du maximum sur les prix et les salaires.</p> <p>3 octobre : congrès de Marseille des sociétés populaires aux connotations cordelières et qui décide la création d'une légion de la Montagne.</p> <p>5 octobre : mise en place du calendrier républicain.</p> <p>9 octobre : insurrection lyonnaise vaincue.</p> <p>17 octobre : défaite des Vendéens à Cholet.</p> <p>10 novembre : culte de la Raison à Notre-Dame de Paris. Poussée de déchristianisation.</p> <p>21 novembre : discours de Robespierre contre la déchristianisation et l'athéisme.</p> <p>4 décembre : mise en place du « gouvernement révolutionnaire » destiné à assurer le triomphe de la Révolution tout en corsetant le mouvement populaire influencé par les idées cordelières.</p> <p>17 décembre : Toulon est repris aux Anglais.</p>
---	---	--

1794 – An III

2 janvier : les propriétés de Jean Roch Jossouin, émigré, placées sous séquestre.

21 janvier : pénurie de fourrage pour nourrir les chevaux de la troupe et de la gendarmerie. Valgorge et Joannas n'en fournissent plus depuis la mise en place du maximum.

23 janvier : les meubles précieux et l'argenterie ont été retirés de l'église. Les trois cloches prévues ont été descendues. L'église est fermée. La municipalité ne connaît plus que le culte de la Raison. Poussée de prénoms républicains qui se maintient jusqu'en mai 1795.

24 janvier : Chateaufort-Randon, représentant en mission, arrive à Largentière. A la demande, de la municipalité il cède à la commune le château de Brison.

1^{er} février : les marchés ne sont plus approvisionnés. La disette s'installe.

2 février (14 pluviôse II) : vente des biens de l'émigré Jullien-Vinezac (16 lots).

13 février la SP sollicite le parrainage de celle de Bourg-sur-Rhône (Bourg-Saint-Andéol) pour s'affilier avec le club des Jacobins.

3 mars : sur ordre de Guyardin, Largentière est ravitaillée en froment et seigle par le canton de Bourg-sur-Rhône.

7 mars : protestation de la municipalité contre des volontaires qui ont arraché leurs croix à des filles et des femmes.

Jacques Jacques, simple journalier envoyé en détention à Viviers sur mandat du comité révolutionnaire de la commune pour propos « fanatiques ».

14 mars : scrutin épuratoire des autorités par la SP et propose le nom de personnes remplaçant les « épurés » : sur sa proposition Guyardin nommé Brunel comme juge de paix du canton (Jean Pierre Roure, déclaré suspect est en détention à Viviers).

21 mars : réquisition des chevaux pour l'armée.

Janvier : mission de Delan et Guyon, envoyés des représentants du peuple à Commune-Affranchie (Lyon) : vague terroriste et déchristianisation.

6 janvier : Durepaire, administrateur du département, et Gleizal obtiennent 30 000 quintaux de grains à prendre sur la Côte-d'Or. Mais à peine 22 000 arriveront après bien des péripéties et seulement à partir de mars.

Fin janvier - début février : mission de Chateaufort-Randon, envoyé par le comité de Salut public pour enquêter sur les mesures prises par Solon Reynaud.

Celles-ci sont annulées. Il fait libérer et rétablir les patriotes destitués dans leurs fonctions.

17 février : mission de Guyardin en Ardèche, chargé de mettre en place la loi sur le gouvernement révolutionnaire, et d'épurer les autorités, en consultant les SP. Mais il visite en priorité les clubs modérés de Tournon, Privas, et s'inspire de leurs analyses...

20 mars : Guyardin destitue deux administrateurs qui s'étaient opposés aux fédéralistes en mai-juin, Mallevall et Cousin.

4 février : abolition de l'esclavage dans les colonies.

26 février - 3 mars : décrets de vente qui prévoient l'indemnisation des patriotes indigents avec les biens des suspects.

13 mars : exécution des Hébertistes.

<p>24 mars : prestation du serment par les ex-religieuses de Notre-Dame.</p> <p>30 mars : dans son adresse à la Convention, la SP déclare être tombée dans un « état de stupeur » à l'annonce de la découverte de la « conspiration hébertiste ». Malaise au sein de la SP.</p> <p>4 avril : adjudication de l'arasement des huit tours au niveau des remparts.</p> <p>15 mai : amendes aux boulangers qui vendent du pain blanc (une seule catégorie, de grains mêlés, est admise).</p> <p>21 mai : un horloger, Goguely, est chargé de l'atelier de salpêtre.</p> <p>4 août : Forest, Mamarot et Pagès, délégués de Maignet, se présentent devant la société populaire qui renouvelle son serment de « défendre les patriotes opprimés ».</p> <p>5 août : réception d'une lettre de Gleizal annonçant la « conspiration de Robespierre ».</p>	<p>21 avril : assassinat par les royalistes de Vincent Malignon agent national à Saint-André-de-Cruzières.</p> <p>2 juin : Guyardin ordonne l'arrestation de Durepaire, Chabal, Lespinasse, administrateurs du département, du secrétaire général, Teysonnier et de l'accusateur public Marcon, tous engagés dans le cursus révolutionnaire.</p> <p>La riposte des SP prend une grande force autour des réseaux bourgeoisans et largentiérois, en relation avec les Jacobins, le comité de salut public (Couthon), Gleizal et les frères Payan (l'un agent national de Paris, l'autre commissaire de l'instruction publique).</p> <p>20 juin : le comité de Salut public annule les décisions de Guyardin, rappelé à Paris et désigne Maignet pour « épurer » les administrations du département. Dubois maire de Privas est arrêté.</p> <p>31 juillet : le comité de Salut public libère Dubois et le rétablit dans ses fonctions.</p> <p>Fin juillet - début août : arrivée des délégués de Maignet dans le département.</p> <p>Août : offensive des modérés dénonçant l'existence d'une liste de proscription qui aurait été établie par le 4^{ème} bataillon de l'Ardèche pour préparer la venue de Maignet, ce que ce dernier dément.</p>	<p>5 avril : exécution de Danton.</p> <p>11 mai : création du grand livre de la Bienfaisance nationale, ébauche de sécurité sociale.</p> <p>28 mai – 3 juin : répression sanglante à Bédoin (Vaucluse), ordonnée par Maignet, représentant du peuple et exécutée par Suchet commandant le 4^{ème} bataillon de l'Ardèche : 63 exécutions, village incendié.</p> <p>3 juin : installation de la Commission d'Orange, tribunal révolutionnaire qui prononce 332 condamnations à mort immédiatement exécutées en quarante-sept jours.</p> <p>8 juin (18 prairial) : fête de l'Etre Suprême.</p> <p>10 juin : début de la Grande Terreur.</p> <p>26 juin : victoire de Fleurus.</p> <p>27-28 juillet (9-10 thermidor) : Exécution de Robespierre et soixante-douze de ses amis.</p> <p>24 août : suppression des comités de surveillance dans les communes de moins de 8 000 habitants.</p>
---	--	---

<p>6 août : la SP envoie une adresse à la Convention approuvant ses mesures.</p> <p>26 août : la SP prend la défense des envoyés de Maignet qui ont été arrêtés.</p> <p>21 septembre : la SP envoie quatre commissaires auprès de Serres et Anquis chargés par la Convention de faire appliquer les mesures prises par les « Thermidoriens ».</p> <p>28 septembre : fin des délibérations de la société populaire.</p> <p>9 décembre : épuration de la municipalité par Serres. Réduite à 6 membres avec Dousson comme agent national, mais l'engagement de la population est tel que tous sauf un sont d'anciens adhérents de la SP.</p>	<p>5 août : exécution de cinq prêtres et trois religieuses réfractaires à Privas.</p> <p>8 août : mandat d'arrêt contre deux des commissaires de Maignet.</p> <p>11 août : rappel de Maignet.</p> <p>Fin août - début septembre : ultime sursaut des sociétés populaires fortement engagées dans le processus révolutionnaire pour tenter d'enrayer l'offensive modérée.</p> <p>Octobre : libération des suspects.</p> <p>Décembre : arrivée de Serres représentant en mission : libération des derniers suspects et des prêtres réfractaires.</p> <p>9-10 décembre : Serres renouvelle entièrement l'administration du district du Tanargue.</p> <p>16 décembre : l'administration départementale est épurée. Dubois maire de Privas la dirige. Les municipalités jacobines sont entièrement renouvelées comme à Bourg-sur-Rhône (18 décembre).</p>	<p>Septembre : la jeunesse dorée de Fréron pourchasse Jacobins et sans-culottes.</p> <p>26 octobre : interdiction de la correspondance collective entre sociétés populaires.</p> <p>12 novembre : fermeture du club des Jacobins.</p> <p>17 novembre : suppression de l'obligation scolaire.</p> <p>8 décembre : retour à la Convention des députés exilés.</p> <p>24 décembre : suppression du Maximum.</p>
<p>1795 – An IV</p>		
<p>11 janvier : la municipalité accorde le presbytère pour loger l'école de filles.</p> <p>26 février : Debry renouvelle la municipalité qui prend une coloration nettement plus réactionnaire. Laurent Picaud, agent national.</p> <p>19 mars : la municipalité entame une procédure contre les anciens élus concernant notamment les désarmements de 1792, 1793...</p>	<p>Hiver très rude.</p> <p>Février : Debry envoyé par la Convention poursuit l'épuration de l'administration et de 68 communes de leurs éléments les plus jacobins. Il fait organiser dans le Tanargue une compagnie d'avant-garde composée d'adversaires des Jacobins. Pénurie de vivres.</p> <p>Printemps : réouverture de nombreuses églises dans les campagnes.</p>	<p>Janvier : hausse vertigineuse des prix. Effondrement de la valeur des assignats.</p> <p>10 janvier : loi permettant le retour des émigrés pour cause de fédéralisme.</p> <p>Février : début de la Terreur blanche.</p> <p>21 février : retour à la liberté des cultes.</p> <p>23 février : exécution de détenus jacobins à Nîmes.</p> <p>Mars : dissolution des comités révolutionnaires des chefs-lieux.</p> <p>18 mars : retour à la Convention des députés girondins arrêtés.</p>

<p>2 avril : l'atelier de salpêtre ferme. Résultats décevants car les terres lessivées ne conviennent pas.</p> <p>20 avril : la nouvelle municipalité épurée transfère l'école de filles au château et attribue le presbytère aux instituteurs pour l'école de garçons.</p> <p>10 mai : la Garde Nationale renâcle pour obéir aux ordres. André Desmazes condamné à 24 heures de détention pour avoir refusé de monter la garde des prisons.</p> <p>25 mai : proclamation de la municipalité interdisant le refus des petits assignats.</p> <p>31 mai : désarmement des anciens Jacobins.</p> <p>4 juin : la spéculation sur les grains s'accroît.</p> <p>14 juin : mise en liberté de Jean Joseph Suchet, ancien dirigeant de la SP, sur ordre de Goupilleau. Il avait été interné sur ordre de Debry.</p> <p>18 juin : une partie des officiers municipaux se désolidarisent des mesures prises contre les anciens Jacobins.</p> <p>10 juillet : le département ordonne la restitution des armes saisies mais destitue les officiers municipaux contestataires et les remplace par des adversaires des sans-culottes.</p> <p>1^{er} août : la municipalité renouvelle l'interdiction de vendre les grains en dehors du marché.</p> <p>16 août : interdiction de chanter dans les rues et dans les cabarets des chansons relatives aux affaires du temps.</p> <p>6 septembre : 114 votants unanimes pour l'acceptation de la Constitution de l'an III à Largentière, mais à l'assemblée primaire des autres communes du canton seulement 23 favorables et 214 avec réserve (notamment le décret des 2/3 qui est rejeté).</p> <p>13 septembre : agitation populaire. On chante une parodie du <i>Réveil du</i></p>	<p>Juin : mission de Goupilleau qui marque un coup de frein à la répression contre les anciens Jacobins, mais le département et le district du Tanargue restent contrôlés par les royalistes ou leurs proches.</p> <p>Septembre : mission de J.-P. Chazal qui prolonge l'action de Goupilleau.</p> <p>6 septembre : assemblées primaires pour l'acceptation de la Constitution de l'an III.</p> <p>Mission de Chazal.</p>	<p>10 avril : désarmement et surveillance des anciens Jacobins.</p> <p>20-23 mai : journées de prairial suivie de la répression contre les sans-culottes.</p> <p>Mai-juin : terreur blanche. Massacre de Jacobins à Lyon et à Marseille.</p> <p>31 mai : suppression du Tribunal révolutionnaire.</p> <p>5 juin : massacre de Jacobins au fort Saint-Jean à Marseille.</p> <p>21 juin - 23 juillet débarquement d'Anglais et d'émigrés à Quiberon, rapidement repoussé.</p> <p>Juillet : assemblées royalistes de Frémigères à Lapalud.</p> <p>22 juillet : traité de Bâle avec l'Espagne.</p> <p>Août : troubles royalistes à Buis-les-Baronnies et à Montélimar.</p> <p>23 août : suppression des SP.</p> <p>21-23 septembre : coup de force royaliste de Lestang sur Montélimar.</p>
--	---	---

<p><i>peuple</i>. Rixes entre anciens Jacobins et royalistes. La municipalité impuissante (la Garde nationale refusant d'obéir aux ordres) demande au département l'envoi d'une force armée. Celui-ci expédie la compagnie d'avant-garde de Joyeuse que les Jacobins qualifient de Compagnie de Jésus.</p> <p>17 septembre : Desarcis, envoyé du représentant du peuple Chazal, annule les procédures engagées contre les anciens Jacobins, renvoie la compagnie d'avant-garde, mais ordonne l'arrestation de sans-culottes et de l'ancien maire jacobin Jean Louis Rouvière-Rouvergat.</p> <p>29 septembre : réorganisation de la Garde Nationale : Comte chef de bataillon, Tailhand Valescure adjoint.</p> <p>20 octobre : évasion des détenus Jacobins des prisons du château. L'agitation populaire se poursuit. La compagnie d'avant-garde en garnison à Largentière.</p> <p>26 octobre : la municipalité est suspendue par Poulhier représentant en mission. Les anciens Jacobins sont de retour avec Louis Blachère du Reclus nommé maire, et des officiers municipaux issus de l'ancienne SP.</p> <p>5 novembre : réorganisation de la Garde Nationale avec élection d'officiers patriotes.</p> <p>6 novembre : assemblée primaire du canton pour l'élection du juge de paix : incidents entre Largentérois patriotes et habitants des communes du canton. Rouvière élu juge de paix par la seule assemblée de Largentière.</p> <p>7 novembre : mesures de sûreté pour se prémunir d'attaques extérieures.</p> <p>22 novembre : les habitants doivent réparer eux-mêmes les rues devant de leurs maisons, et enlever les « pierres mouvantes ».</p>	<p>Octobre : élections du Corps Législatif. Boissy, Saint-Prix, Corenfustier et Garilhe bénéficient du décret des 2/3 qui maintient les Conventionnels. Gleizal et Saint-Martin plus proches des Jacobins sont exclus et remplacés par Henri Rouchon de Largentière, avocat, et Madiet de Montjau, royaliste. Département aux mains des anciens fédéralistes ou des royalistes (Monfoy...).</p>	<p>23 septembre : Constitution de l'an III : retour au suffrage censitaire.</p> <p>2 octobre (10 vendémiaire) : loi qui rend les communes responsables des attentats commis sur leur territoire.</p> <p>5 octobre : échec de la tentative d'insurrection royaliste à Paris.</p> <p>25 octobre : séparation de la Convention.</p> <p>2 novembre : début du Directoire.</p>
--	---	---

<p>22 novembre : comparution de Rocher d'Allamel, nommé commissaire du pouvoir exécutif auprès la municipalité de canton par le département.</p> <p>28 novembre : commerçants, cabaretiers refusent assignats. Municipalité rappelle la loi mais suggère de faire du troc.</p> <p>2 décembre : distribution de riz aux indigents.</p> <p>6 décembre : la municipalité place sous sa protection Jeanne Rose Clément victime de mauvais traitements de ses parents et de son frère.</p> <p>29 décembre : fixation prix du pain par la municipalité.</p>		
1796 – An V		
<p>22 janvier : rixe au cabaret de Maurin Sauvestre entre royalistes de Rocles et citoyens de Largentière. Arrestations...</p> <p>26 janvier - 1^{er} février : Largentière menacée par des gens armés de Rocles et communes voisines qui menacent de fondre sur la ville. Mesures de sûreté. Etienne Riffard nommé commandant de la garde nationale. Municipalité en permanence. Sorties de reconnaissance avec échanges coups de feu. Appel à l'aide auprès d'autres communes et du département.</p> <p>2 février : arrivée de commissaires du département avec 60 gardes nationaux d'Aubenas qui s'installent au château. Le département ordonne le retrait de la Garde Nationale de Largentière, ce que la municipalité refuse.</p> <p>4 février : installation de la municipalité de canton (à majorité très hostile aux sans-culottes et aux Jacobins sauf Claude Blachère agent municipal et Jacques Dumas adjoint de Largentière) par le département, Louis Blachère de la Prade (jacobin), commissaire du pouvoir exécutif nommé par le Directoire.</p> <p>5 février : Jean-Pierre Roure, élu président de l'administration municipale.</p> <p>6 février : la municipalité de canton engage une procédure contre les décisions de la municipalité Rouvière</p>		

<p>lors des troubles de fin janvier, contrecarrée par l'action du CPE Blachère de la Prade.</p> <p>18 février : réquisition de fourrages et pailles pour l'armée.</p> <p>13 mars : la municipalité de canton décide de s'installer au château.</p> <p>3 avril : Claude Blachère déclare l'absence de prêtre à Largentière.</p> <p>19 avril : à la réquisition du CPE, on décide le port de la cocarde aux réunions.</p> <p>La municipalité décide que les percepteurs du canton feront un prêt de 250 000 livres en assignats à Pautu pour fournir des subsistances à la troupe en garnison.</p> <p>29 avril : réorganisation de la Garde Nationale de Largentière qui reste jacobine.</p> <p>1^{er} mai : le Directoire exécutif félicite la commune de Largentière pour sa conduite contre les brigands (transmis par Châteauneuf-Randon).</p> <p>6 mai : réquisition de chevaux.</p> <p>9 mai : arrestation du brigand Degout-Lachamp.</p> <p>8 juin : l'agence municipale de Largentière demande que le presbytère, l'église des Pénitents et l'église ne soient pas vendus. Appui de la municipalité de canton.</p> <p>Sécheresse extrême de l'été.</p> <p>17 août : Louis Blachère de la Prade propose de louer l'ancien bâtiment des Récollets (qu'il a acquis) pour loger la brigade de gendarmerie.</p> <p>22 septembre : fortes pluies, annulation de la fête de la République.</p> <p>11 octobre : la municipalité de canton favorable au transfert du tribunal à Aubenas.</p> <p>Extrême rareté du bois de chauffage. Pas de citoyens imposables sur le luxe.</p> <p>A la demande de l'agent municipal, Rouveyrol contraint de démolir sa baraque qui menace ruine près des halles.</p>	<p>Fin mars : les royalistes s'emparent des caissons du général Motte à Joyeuse.</p> <p>17 avril : les royalistes s'emparent de Barjac.</p> <p>18 avril : rassemblement de plusieurs milliers d'hommes aux confins de la Lozère et de l'Ardèche.</p> <p>24 avril : le général Motte parcourt la montagne, Châteauneuf-Randon occupe Banne.</p> <p>Mai : le marquis de Surville se déclare commandant pour le roi de l'armée du midi.</p> <p>3 mai : agitation royaliste à Balazuc, Gluiras...</p> <p>20 mai : Vernet réorganise le clergé réfractaire.</p>	<p>19 février : arrêt de la circulation des assignats.</p> <p>2 mars : Bonaparte commandant de l'armée d'Italie.</p> <p>18 mars : émission des mandats territoriaux qui perdent immédiatement toute valeur.</p> <p>6 avril : manifeste des Egaux.</p> <p>10 mai : échec de la conjuration des Egaux, arrestation de Babeuf.</p> <p>12 juin : exécution de Lestang à Avignon.</p> <p>12-21 octobre : élection aux Cinq-Cents et aux Anciens.</p>
---	--	---

<p>Abus des accapareurs sur marchés de Largentière : interdiction d'acheter avant 11 h du matin.</p> <p>27 octobre : beaucoup d'agriculteurs aux armées : terres en friche ou cultivées à moitié.</p> <p>7 novembre : Blachère la Prade en déplacement à Paris.</p> <p>21 novembre : organisation de colonne mobile de gardes nationaux repoussée car jour de foire à Largentière.</p> <p>Décembre : l'agence municipale enregistre plusieurs demandes de divorce.</p> <p>10 décembre : nomination de garnisaires pour le recouvrement des impôts.</p> <p>21 décembre : règlement de pension à Jean Antoine Lafond prêtre constitutionnel de Largentière.</p> <p>30 décembre : pluies : assemblée décadaira annulée.</p>		<p>17 novembre : victoire du Pont d'Arcole.</p>
<p>1797 – An VI</p>		
<p>2 janvier : Pautu tenu de rembourser les 250 000 livres prêtées par les percepteurs.</p> <p>29 janvier : protestation contre la régie nationale qui néglige les réparations du toit du château.</p> <p>21 février : le président de la municipalité de canton demande au département un allègement des contributions car le peuple est accablé de misères.</p> <p>14 mars : formation de la colonne mobile du canton.</p> <p>19 mars : Blachère La Prade CPE est de retour de Paris depuis février mais souffre de fluxion aux yeux.</p> <p>23 mars : l'agent municipal enregistre une plainte de Marianne Testud pour mauvais traitements de Jouve, marchand.</p> <p>3 avril : Jacques Alexandre Rouvière réélu juge de paix du canton.</p> <p>4 avril : Jean-Pierre Roure réélu président de l'administration municipale du canton. Poussée royaliste dans les autres communes du canton Jean Bastide élu adjoint municipal de Largentière.</p>	<p>Multiplication d'actes de brigandage et d'assassinats de Républicains.</p> <p>30 mars : renouvellement du deuxième tiers du Corps Législatif dans un contexte de terreur blanche. Election de Châteauvieux, royaliste et de Fressenel plus modéré.</p> <p>Département aux mains d'hommes de l'Ancien Régime.</p>	<p>14 janvier : victoire de Rivoli.</p> <p>4 février : retour à la monnaie métallique.</p> <p>Mars : poussée royaliste aux élections.</p>

<p>Mai : grêle, gros dégâts. 5 mai : Modeste Meyronnet gardien des détenus suspendu, remplacé par le Département par Jean Laroche dit Gire. 29 mai : routes dégradées.</p> <p>29 juin : farandole jacobine dans les rues. Rixes avec certains de leurs adversaires. Claude Blachère agent municipal rétablit le calme.</p> <p>1^{er} juillet : la municipalité de canton dénonce des troubles au département. 16 juillet : pénurie de farine ; Jean Bastide achètera des grains au marché pour nourrir la troupe pendant dix jours.</p> <p>11 août : le nouveau gardien a facilité l'évasion de détenus. 14 août : la municipalité de canton demande un renfort de troupe contre « les terroristes ». 19 août : l'agent municipal de Largentière dénonce l'attitude du fournisseur de farine (Reynaud de Joyeuse). 21 août : assassinat de Louis Blachère de la Prade, commissaire du pouvoir exécutif à Largentière.</p> <p>11 septembre : Claude Blachère agent municipal suspendu par le département, remplacé par Rocher Allamel (qui refuse de prendre la fonction). 18 septembre : Jean Bastide accusé d'avoir fait patrouiller la Garde Nationale de Largentière sans avertir le commandant de la troupe de ligne. La municipalité de canton le contraint à retirer sa garde et lui signifie qu'il ne peut agir isolément. Il est bientôt suspendu de ses fonctions.</p> <p>2 octobre : Jean-Pierre Roure suspendu par loi du 19 fructidor. Suchet (de Tauriers) fait fonction de président de l'administration municipale du canton, Serey (cdt la 2^{ème} Cie de la 74^{ème} ½ brigade en garnison à Largentière) fait fonction de CPE. 6 octobre : la Garde Nationale de Largentière requise contre brigands part vers Montpezat avec la gendarmerie.</p>	<p>Septembre-octobre : les chouans pillent, volent, assassinent dans le sud du département avant de se replier dans la forêt de Bauzon. La nouvelle administration lève cent hommes par canton les plus menacés. 30 septembre : Claude Blachère blanchi par le département (Monfooy président).</p>	<p>16 juillet : suppression des lois contre les prêtres réfractaires.</p> <p>4 septembre (18 fructidor) : coup d'Etat contre les Royalistes.</p> <p>13 septembre : soulèvement royaliste avec Saint-Christol qui occupe Pont-Saint-Esprit avec l'aide de Dominique Allier.</p>
---	--	--

<p>7 octobre : difficultés pour rassembler la Garde Nationale. Démission de Michel Courby capitaine qui a éprouvé de « forts désagrément ». 8 octobre : J.A. Lafont, prêtre, déclare vouloir prêter serment de « haine à la royauté et à la monarchie ».</p> <p>9 octobre : par 7 voix sur 11, Jean-Pierre Roure élu président de l'administration municipale du canton.</p> <p>12 octobre : François Lieutier, homme de confiance de François Régis Blachère blessé d'un coup de feu aux Halles.</p> <p>16 octobre : récolte d'olives presque nulle (sécheresse, grêle).</p> <p>23 octobre : Claude Blachère agent municipal de Largentière réintègre la municipalité de canton. Fait fonction de CPE provisoire. Misère du peuple : on demande une réduction des impôts et la restitution au bureau des pauvres des revenus de l'ancien bureau de charité.</p> <p>6 novembre : le département (Bolioud président) approuve le bail location de la maison appartenant à Claude Blachère aux ci-devant Cordeliers pour la caserne de gendarmerie.</p> <p>7 novembre : Claude Blachère accuse le coordonnateur militaire à Nîmes de négligence.</p> <p>13 décembre : Lafond prêtre constitutionnel à Largentière assailli par des habitants de Rocles et Joannas.</p> <p>21 décembre : installation de la municipalité de canton mise en place par le Directoire le 28 novembre précédent : Dousson, président et pour Largentière : Claude Blachère agent municipal maintenu, et Jean-Louis Rouvière Rouvergat adjoint. Hilaire Brun, expert de Chassiers, CPE.</p>	<p>6 octobre : destitution des administrateurs royalistes du département.</p> <p>18 octobre : organisation des colonnes mobiles de Gardes Nationales, mais peu suivie d'effets.</p> <p>Fin décembre 1797 - début janvier 1798 : Motte pourchasse les chouans et les brigands dans le district du Tarnargue.</p>	
1798 – An VII		

<p>4 février : serment de haine à la royauté de tous les fonctionnaires (municipalité de canton, juge de paix et assesseurs, notaires, gendarmes, troupe, tribunal).</p>		
--	--	--

<p>28 février : Brun de Chassiers nommé commissaire pour recherche des biens des parents d'émigrés.</p> <p>19 mars : Etienne Toussaint Gimond marchand vente poudre à giboyer.</p> <p>2 avril assemblées primaires illégales ou scissionnaires à Chauzon, Prunet, Uzer, Joannas.</p> <p>Mai : vacance du juge de paix (Jacques Alex Rouvière un moment écarté par royalistes hésite à reprendre son poste).</p> <p>6 juin : attentat contre l'arbre de la Liberté.</p> <p>14 juin : prise de fonction de Claude Suchet, nommé geôlier de maison d'arrêt par le département.</p> <p>18 juin : exécution loi interdisant sonnerie des cloches.</p> <p>2 juillet : interdiction de donner à boire le jour de la fête votive.</p> <p>7 juillet : Claude Blachère agent municipal dénonce l'insouciance des fournisseurs et reproche au département son inaction. La troupe manque de pain.</p> <p>19 juillet : Louis Brun expert de Chassiers nommé CPE par le Directoire le 2 juillet précédent, remplace son père très âgé.</p> <p>Fixation du prix du pain.</p> <p>30 juillet : l'administration municipale du canton désigne les vingt plus forts contribuables de Montréal pour payer les 6 000 francs dus aux héritiers de Blachère La Prade.</p> <p>18 août : absence d'école sur le canton. La municipalité de canton en réclame pour toutes les communes.</p> <p>4 septembre : Claude Blachère accuse Pautu de s'être enrichi honteusement depuis le 20 mai 1796 grâce au prêt pour les fournitures à la troupe, non remboursé aux percepteurs.</p> <p>11 septembre : Joseph Marcel percepteur de Largentière dévalisé au pont de Martel ; ses deux gendarmes d'escorte tués.</p> <p>24 septembre : Claude Duny, le « roi de Bauzon », incarcéré à Largentière.</p>		<p>Mars-avril : élections favorables aux Jacobins.</p> <p>11 mai : coup d'Etat de floréal contre les anciens Jacobins vainqueurs aux élections.</p> <p>19 mai : départ de Bonaparte en Egypte.</p> <p>21 juillet : bataille des Pyramides.</p> <p>1^{er} août : la flotte française est détruite par Nelson à Aboukir.</p> <p>5 septembre : loi Jourdan, le service militaire est obligatoire.</p>
--	--	--

<p>26 septembre : la municipalité de canton décide que les réunions se tiendront les quintidis et décadis</p> <p>29 septembre : la grange de Symphorien Turc, officier de santé, ancien membre de la SP incendiée à Volpillères.</p> <p>1^{er} octobre : mesures de sûreté renforcées.</p> <p>23 octobre : enregistrement de l'état de siège. Montchauffé, commandant de la place de Largentière.</p> <p>28 novembre : Montchauffé recherche les militaires absents de leurs corps.</p> <p>30 novembre : plantation de deux arbres de la Liberté à Largentière, à la demande de Montchauffé.</p> <p>Décembre : recrutement des conscrits.</p>		<p>22 octobre : impôt sur les portes et fenêtres.</p> <p>Décembre 1798 - janvier 1799 : deuxième coalition contre la France.</p>
1799 – An VIII		
<p>1^{er} janvier : recherches par la municipalité de canton des biens des familles d'émigrés.</p> <p>21 janvier : fête de la punition du dernier tyran français dans l'église.</p> <p>24 janvier : plainte de C. Blachère auprès du commissaire de guerre à Tournon contre les fournisseurs de farine. Boulangers obligés de fournir avec avances de la municipalité.</p> <p>15 mars : Hilarion Dousson, élève de l'école centrale.</p> <p>27 mars : Jacques Alexandre Rouvière élu juge de paix du canton ; Dousson élu président de l'administration municipale du canton.</p> <p>4 avril : assemblées communales repoussées à cause du mauvais temps.</p> <p>20 avril : élection des assesseurs du juge de paix du canton, J.L. Rouvière est élu pour Largentière, Bleizac commandant de la place à la suite de Montchauffé.</p> <p>Mai : l'agence municipale travaille au recrutement des conscrits et sur l'état des chemins vicinaux.</p> <p>8 mai : la municipalité de canton demande un tribunal de commerce pour Largentière.</p>	<p>Janvier : formation de trois compagnies de colonne mobile.</p> <p>Mars-avril : assemblées primaires désertées, assemblées scissionnaires...</p> <p>Election de Delichère, Braveix au Corps Législatif.</p> <p>Dévastation des bois de l'émigré Brison à Sanilhac.</p> <p>Début juillet : assassinats par les brigands à Chauzon, Balazuc, Uzer.</p>	<p>Mars-avril : défaites françaises en Italie, Suisse, Allemagne.</p> <p>9 avril : succès néo-jacobin aux élections.</p> <p>10 avril : le pape Pie VI transféré en France.</p>

<p>11 mai : le commandant de la place annonce des mesures rigoureuses pour que les recrues rejoignent leur destination.</p> <p>30 mai : assassinat de Louis Brun commissaire du pouvoir exécutif de Largentière.</p> <p>9 juin : nécessité de garantir la sécurité des percepteurs.</p> <p>12 juin : selon l'agence municipale, la commune de Largentière a fourni 140 défenseurs de la patrie « dont plus de la moitié sont morts en service » (AD07 L 1726).</p> <p>13 juin : une jeune fille de Prunet a été tuée par un soldat de Montchauffé pour ne pas avoir obéi à l'ordre de s'arrêter.</p> <p>23 juin : l'agent municipal évoque « la crise dévastatrice occasionnée par la nécessité de forcer par l'emploi des mesures les plus violentes les réquisitionnaires et les conscrits à se rendre au dépôt ».</p> <p>11 juillet : transcription d'un appel de Montchauffé à l'aider à combattre les brigands. Réquisition des Gardes Nationales.</p> <p>19 juillet : réquisition de l'avoine.</p> <p>Août : nombreuses démissions à l'administration municipale du canton de plus en plus désertée.</p> <p>20 août : Jean-Joseph Suchet, prend ses fonctions suite à l'arrêté du Directoire du 20 juillet qui le nomme CPE auprès de la municipalité de canton de Largentière.</p> <p>26 août : Municipalité de canton désigne les vingt plus forts contribuables de Chassiers pour payer les héritiers de Louis Brun assassiné sur cette commune.</p> <p>17 novembre : publication de la loi du 19 brumaire.</p> <p>27 novembre : Claude Blachère : sur ordre de Montchauffé, quatre corps de garde maintenus du 27 novembre 1798 au 20 avril 1799 ; deux depuis sur ordre du commandant actuel, Bleizac.</p> <p>10 décembre : la municipalité de canton demande aux consuls l'établissement d'un tribunal de police</p>	<p>Août : vol des deniers publics du percepteur à Sanillac, avec incendie des rôles de contributions.</p> <p>31 août : Tristan Blanc s'empare d'Aubenas.</p> <p>Septembre-octobre : brigands pillent à Vogüé, Saint-Maurice, Chambon, Les Salelles, Rochecolombe, Vernon, Lablachère, La Souche. Attaques de receveurs, d'acquéreurs de biens nationaux...</p>	<p>10 août : mort de Pie VI à Valence.</p> <p>23 août : Bonaparte quitte l'Egypte.</p> <p>9 novembre (18 brumaire) : coup d'Etat de Bonaparte qui est nommé 1^{er} consul.</p> <p>12 décembre : constitution de l'an VIII (Consulat).</p>
--	--	---

<p>correctionnelle et civil à Largentière.</p> <p>28 décembre : des habitants réduits à la misère, épuisés par les corvées militaires. Il n'y a plus de bois ; contraints d'ébrancher arbres fruitiers et ronces, bruyères.</p> <p>30 décembre : C. Blachère interroge le département sur les fournitures en encre, papiers... exigées par Bleizac.</p>		
<p>1800 – An IX</p>		
<p>Froid rigoureux.</p> <p>3 janvier : tension entre Dousson président administration municipale de canton et Bleizac commandant de la place.</p> <p>22 janvier : requête de l'administration municipale du canton auprès du général Petit-Guillaume à propos d'un fusil saisi sur ordre de Bleizac à un habitant de Chassiers. On demande sa restitution avant le départ de la colonne mobile.</p> <p>28 janvier : un chien enragé appartenant au fils du juge de paix a mordu la veille plusieurs chiens sur la place du marché.</p> <p>9 février : enregistrement de l'arrêté de Petit-Guillaume commandant la 19^{ème} division militaire ordonnant à Bleizac la restitution du fusil saisi.</p> <p>14 février : Claude Blachère vice-président de la municipalité de canton : le tribunal civil a été remplacé en l'an IV par le tribunal correctionnel qui se trouve encore au château. Demande le maintien du tribunal et le retour du tribunal civil.</p> <p>21 février : municipalité de canton demande sous-préfecture : centralité, existence du château.</p> <p>1^{er} mars : formation des compagnies de Garde Nationale soldées : beaucoup de froideur constatée.</p> <p>16 mars : levée de chevaux.</p> <p>Mars-mai : envoi de garnisaires pour contraindre les habitants à fournir le contingent de chevaux réquisitionnés pour l'armée.</p> <p>22 mars : protestation contre la punition infligée concernant la levée des chevaux.</p>	<p>19 janvier : Montchauffé assassiné à Aubenas.</p>	<p>13 février : création de la Banque de France.</p> <p>17 février : création des préfets.</p>

<p>12 avril : Jourdan, capitaine commandant de la place de Largentière en état de siège. Nomination de garnisaires pour la levée des chevaux.</p> <p>18 mai : tous moyens pour fournir subsistances à la troupe sont épuisés.</p> <p>20 mai : proposition de taxer selon les facultés de chacun et non de façon uniforme.</p> <p>2 juin : retard dans confection des matrices à cause des vers à soie (saison bientôt terminée).</p> <p>13 juin : pose des scellés sur papiers de l'administration municipale du canton par le juge de paix Jacques Alex Rouvière.</p> <p>4 août : Robert sous-préfet de Largentière, mais s'oppose à Férino : remplacé.</p> <p>23 septembre : discours de Picaud maire (nommé par le préfet), pour la fête de la République : appel à l'union contre « anciens terroristes » et les brigands.</p> <p>30 novembre : installation des conseillers municipaux nommés par le préfet le 3 novembre précédent.</p>	<p>Juin : Cafarelli, premier préfet du département.</p> <p>Juillet : proclamation de l'amnistie générale du général Férino, mais les accrochages se poursuivent jusqu'en 1801.</p>	<p>24 décembre : attentat royaliste de la rue Saint-Nicaise.</p>
---	--	--

Annexe 1 : Membres des municipalités de Largentière de 1788 à 1800

Nom	Prénom	Municipalité	Catégorie sociale	Profession	SP
D'Agrain	François	CP	Noble		Non
Allemand	Louis	M1, M4, M5, M6, M10	EB	Armurier	SP
Ancelin	Antoine	M8, M9	EB	Serrurier	SP
Baille	François	M3	Cultiv. ?		SP
Bastide	Claude	M1	EB	Boulangier	Non
Bastide	Jean	CP M5, M6, M12	EB	Fils de cordonnier	SP
Blachère	Claude	M3, M11, M12, M13	BN	Marchand	SP
Blachère	François Régis	M1	BN	Négociant en soie	Non
Blachère	Guillaume		BN	Négociant	SP
Blachère du Reclus	Louis	CP, M1, M10	BN	Négociant en soie	SP
Blachère de La Prade	Louis	M11, M12,	BAR	Avocat, propriétaire foncier	SP
Boucher	Pierre Etienne	M8, M10	PLF	Négociant	Non
Chazel	Louis	M6, M8	Cultiv.	Ménager	SP
Clément	François	CP, M1, M3, M5, M6	EB	Maréchal-ferrant	SP
De Comte d'Aubusson	Joseph François	CP	Noble	Maréchal de camp	Non
Courby	Michel	M3	EB	Marchand tanneur ?	SP
Desmazes	André	M1	BN	Négociant	SP
Dousson	Barthélemy	M4, M5, M6, M7, M13	BAR	Notaire	SP
Dubois	Etienne	M7, M8, M10	Cultiv.	Ménager	Non
Dubois-Maurin	Jacques	CP, M5	BAR	Notaire	Non
Dumas	Jacques	M3, M11	EB	Aubergiste	SP
Durand	Jean	M5, M6, M7	Cultiv.		SP
Duroure	Jean	M4, M5, M6	EB	Cordonnier	SP
Fayolle	Gabriel	M1, M2, M6	BN	Petit négociant	SP
Fayolle dit « Pain Blanc »	Jean	M9	EB	Boulangier	Non
Fournier	Jean Claude	M3, M5, M6	EB	Cordonnier	SP
Gimond	Etienne Toussaint	CP	BN	Négociant	SP
Giraud	Jean François ?	M1, M5, M6, M7	EB	Moulinier en soie ?	SP
Goguely	Antoine	M6	EB	Horloger	SP
Jouve	Jean André	M1	BN	Négociant	SP
Julien Vinezac		CP	Noble		Non
Marcha Saint-Pierreville	Pierre Jean François	CP, M10	Noble		Non

Mayaud	Dominique	M1, M9	BAR	Notaire	SP
Picaud	Laurent	M8, M9	BAR	Avocat	Non
Prévot	Jean	M1, M4, M5, M6, M7	Cultiv.		SP
Prévot	Simon	M4, M5, M6, M8, M10	EB	Cordonnier	SP
Riffard	Etienne	CP, M1, M3	BAR	Notaire	SP
Rocher d'Allamel	Jean André	CP, M10	Noble		Non
Rouchon	Jean Henri	M9	BAR	Homme de loi	Non
Rouvergat	Etienne	M3	Cultiv.		SP
Roure	Jean Pierre	CP, M5	BAR	Avocat	Non
Rouvière du Colombier	Jacques Alexandre	M1, M2, M5, M6	BAR	Propriétaire foncier	SP
Rouvière	Jean louis	M1, M5, M6, M13	BAR	Propriétaire foncier	SP
Rouvière	Pierre Louis	M5, M6	BAR	Homme de loi	SP
Sabatier	Claude	CP	EB	Maréchal ferrant	Déc.
Suchet	Etienne père	M3	?	?	?
Suchet	Etienne l'ainé	CP, M1	BN	Négociant en soie	SP
Suchet	Jean-Joseph	M4, M13	BN	Négociant	SP
Tailhand Valescure		CP	BAR	Propriétaire foncier	SP
Taulelle	Louis	M8, M9	BAR	Homme de loi	Non
Taveny	Antoine	CP, M4, M5, M6	EB	Marchand tanneur	SP
Taveny	Victor	M6	BN	Marchand	SP
Turc	Symphorien	CP, M10	PLF	Officier de santé	SP
Veau	François	M9	BAR	Notaire	Non
Vielfaure	Etienne	M3, M5, M6, M7	EB	Maréchal-ferrant	Non
Vigut	Antoine	CP	BN	Négociant	SP
Vincent	Jean André	M1	EB	Cordonnier	SP

CP : conseil politique 1788-1789

M1 : municipalité élue en février 1790 au suffrage censitaire

M2 : renouvellement partiel (maire et procureur de la commune) en juin 1790

M3 : élection municipale partielle de novembre 1790 (renouvellement de la moitié sortie par le sort)

M4 : renouvellement de l'autre moitié, novembre 1791

M5 : décembre 1792 : élection municipale au suffrage universel masculin

M6 : municipalité épurée par la société populaire, mars 1793

M7 : municipalité mise en place par J.J. Serres décembre 1794

M8 : municipalité mise en place par Debry (hostile aux Jacobins) février 1795

M9 : municipalité mise en place par le Département (plutôt royaliste), Juillet 1795

M10 : municipalité plutôt jacobine mise en place par Poulitier (octobre 1795)

M11 : agence municipale de Largentière de la municipalité de canton (retour au suffrage censitaire), février 1796

M12 : renouvellement de l'adjoint municipal de Largentière : mars 1797

M13 : municipalité de canton (élus de Largentière seulement) mise en place par le Directoire après le coup d'état néo-jacobin du 18 fructidor (novembre 1797)

Cultiv. : Cultivateur

Déc. : Décédé

Annexe 2 : Composition sociale des adhérents largentiérois de la société populaire du 31 octobre 1793 au 28 septembre 1794

BAR : Bourgeoisie type Ancien Régime (hommes de loi, propriétaires fonciers)

BN : Bourgeoisie du négoce (négociants, marchands)

PLF : Professions libérales et fonctionnaires (ingénieurs, officiers de santé, religieux, greffiers, huissiers, secrétaires, instituteurs, geoliers...)

Milit. : Militaires (gendarmes, volontaires...)

EB : professions de l'Echoppe et de la Boutique (aubergistes, cabaretiers, cafetiers, bouchers, fourniers, mangoniers, boulangers, meuniers, traiteurs, tisserands petites étoffes, tailleurs d'habits, fabricants de bas, mouliniers de soie, teinturiers, perruquiers, chapeliers, tanneurs, cordonniers, relieurs, armuriers, serruriers, maréchaux-ferrants, chaudronniers, fondeurs de cloches, horlogers, menuisiers, charpentiers, broquiers, bastiers, maçons...)

Cult : Cultivateurs, travailleurs de terre...)

F : Femmes

INC : Profession inconnue

Les occurrences (occ) donnent le nombre de mandats au cours de la période, exercés par la catégorie

	Nombre personnes	BAR	BN	PLF	Milit	EB	Cult	F	INC
Membres largentiérois de la SP	372	25	31	23	20	125	67	26	55
Membres largentiérois de la SP épurée	258	21	23	15	8	105	51	13	22
Bureaux de la SP	39 (79 occ)	37 occ	22 occ	6 occ	1 occ	9 occ	3 occ	1 occ	0
Membres du comité de surveillance de la SP	62 (113 occ)	27 occ	25 occ	15 occ	5 occ	27 occ	13 occ	0	1 occ

Annexe 3 : Délibérations de la Société Populaire (SP)

Le choix de la périodisation a été dicté par les grandes séquences nationales : la 1^{ère} de la fondation de la SP à la victoire de la Montagne (journées des 31 mai et 2 juin 1793), loi du 14 frimaire II (4 décembre 1793) qui installe le gouvernement révolutionnaire, 5 août 1794 (17 thermidor II), date à laquelle parvient à Largentière la nouvelle de la chute de Robespierre. Une occurrence correspond à une délibération. Attention : par exemple pour arrestation, 4 signifie 4 délibérations concernant ce thème et non 4 arrestations

	Thèmes	31/12/92 au 21/05/93	1/06 au 4/12/93	5/12 au 4/08/ 94	5/08 au 28/09/94
Fonctionnement De la SP	Adhésions	58	21	24	1
	Epuration			37	3
	Règlement	5	1	6	
	Cotisations et contribution dette	3	1	1	4 (dette)
	Police de la salle	14	11	20	5
	Renouvellement bureau	10	12	8	2
	Renouvellement comité de surveillance ou CS	11	15	13	4
	Censure	4	1	4	1
	Exclusions	1		5	
	Correspondance et réseau SP	7	19	19	5
	Aménagement de la salle (église Pénitents)	8	4	16	2
	Sous total	121	97	153	27
Informers, respect de la loi	Lectures des nouvelles	15	54	86	24
	Faire respecter la loi	6	5	1	1
	Sauvegarder les Biens Nationaux, service public	3	2	3	
	Sous total	24	61	90	25
Fêtes		9	2	9	
Débats politiques	Préparation élections	2			
	Délibérations favorables aux Girondins et hostile aux Jacobins	9			
	Débats internes conflictuels	12	1	3	
	Soutien à la Montagne et aux Jacobins		9	5	
	Soutien aux patriotes pourchassés	2	9	32	3
	Soutien à la Convention nationale	5		6	2
	Epuration autorités		8	3	
	Sous total	30	27	49	5

Surveillance et répression	Surveillance et dénonciations	15	3		
	Surveillance du courrier		6	1	
	Détruire vestiges féodalité	8	6	1	
	Lutte contre émigrés		8	3	
	Lutte contre prêtres réfractaires	1			
	Mesures sûreté générale	9	4	1	
	Désarmement des suspects	4			
	Arrestations		7		
	Modération répression	1	1	1	
	Garde prisonniers	1	1	2	
	<i>Sous total</i>	39	36	9	
Du Fer pour les patriotes	Mobiliser contre insurrections royalistes	1	6		
	Recrutement (volontaires et gardes nationaux)	7	12	27	1
	Equiper les volontaires	9	15	10	1
	Atelier de salpêtre			3	1
	Soutien aux familles défenseurs de patrie et blessés		4	10	1
	Recherche déserteurs	1	2		1
	<i>Sous total</i>	18	39	50	5
Du pain pour les patriotes	Ravitaillement	4	30	18	
	Lutte contre hausse des prix et spéculation	9	18	10	1
	Faire payer les riches, aide aux pauvres	1	3		
	Sous total	14	51	28	1
Déchristianisation	Lutte contre le « fanatisme »			3	1
	Déchristianisation		1	14	4
	<i>Sous total</i>		1	17	4